

Le demi-dieu des païens. La critique contemporaine de la statue pédestre de Louis XIV

Hendrik Ziegler

La statue de Louis XIV place des Victoires, inaugurée en mars 1686, déclencha en France comme à l'étranger une vague de protestations contre l'idolâtrie, jugée prétentieuse, dont le Roi-Soleil était alors l'objet. L'exploitation systématique des sources relatives à la réception de ce monument – pamphlets, tracts, écrits satiriques, mémoires et rapports d'ambassade – révèle qu'il souleva un large débat sur les formes convenant à la représentation royale. Face aux protestations émanant des milieux catholiques de la cour, mais aussi des cercles protestants, les institutions rompues à la diffusion de l'image officielle du roi – les différentes académies et la surintendance des Bâtiments – réagirent par des réponses écrites défendant leur propre position. Sous la pression diplomatique de l'étranger, certains détails de la statue parisienne furent en effet transformés. Enfin, concernant les monuments royaux postérieurs à celui de la place des Victoires, on décida d'éviter soigneusement tout programme iconographique compromettant pour la politique étrangère de la France. Au temps de Louis XIV, une étroite corrélation existait donc entre les critiques soulevées par les effigies publiques du souverain et la conception de ces dernières.

Dans l'annexe II de cet ouvrage sont cités plus d'une douzaine de pamphlets et de tracts parus dans le Saint Empire, les Provinces-Unies et en France entre l'inauguration du monument et le début du XVIII^e siècle, et qui évoquent dans des contextes divers la statue royale contestée. L'annexe III reproduit un extrait des souvenirs manuscrits du chanoine Nicolas Feuillet, membre de la cour ayant formulé l'une des critiques les plus virulentes contre la statue de la place des Victoires. La correspondance diplomatique d'Ézéchiél Spanheim, envoyé extraordinaire du Grand Électeur à Paris, apparaît également comme un document essentiel sur l'histoire de la réception de l'œuvre. Cette source permet pour la première fois de comprendre la position du Brandebourg dans la polémique soulevée par la statue de la place des Victoires.

L'objet de la controverse – le monument royal, haut de plus de douze mètres, avec les quatre esclaves enchaînés du piédestal et les nombreux bas-reliefs et médaillons, conservés encore aujourd'hui, ainsi que les quatre fanaux ornés qui étaient disposés aux quatre angles de la place – est analysé de façon détaillée dans la contribution de Thomas

45. Nicolas Arnould (attrib. à), *La statue du Roy de France Louis XIII. Érigée à Paris à la place des Victoires*, fin du XVII^e siècle, estampe, Paris, Bibliothèque nationale

Gahtgens dans cet ouvrage (fig. 45)¹. La cérémonie d'inauguration du 28 mars 1686 est décrite par Bettina Cenerelli dans le texte précédent (fig. 46). Nous renvoyons donc à ces contributions, ainsi qu'à la chronologie en fin de livre. Rappelons simplement que la contestation a porté non seulement sur la statue, présentant Louis XIV en costume de sacre terrassant l'hydre tricéphale, mais aussi sur plusieurs parties du monument, comme l'inscription « Viro immortali » sur la face principale, ainsi que les quatre esclaves avec leurs attributs qui les désignaient comme les nations voisines de la France soumises durant la guerre de Hollande. C'est surtout le médaillon montrant la restitution de la Poméranie aux Suédois qui fit l'objet des querelles les plus vigoureuses.

*Protestation des milieux catholiques de la cour :
Feuillet, Fénelon, Saint-Simon*

Le 20 mars 1686, une semaine avant que ne soit officiellement dévoilée la statue de la place des Victoires, Monsieur, frère du roi, reçoit dans sa résidence de Saint-Cloud la visite de Nicolas Feuillet, prédicateur et chanoine de la paroisse de cette ville. Devant les hôtes attablés, Feuillet reproche à Monsieur de se rendre coupable d'idolâtrie s'il accepte d'assister aux cérémonies d'inauguration². Le chanoine, qui avait prononcé en 1670 l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, première épouse de Monsieur, était connu pour son zèle religieux et sa rigueur morale³. Pourtant, on est étonné de la franchise avec laquelle il condamne la participation aux réjouissances projetée par le frère du roi et sa famille : selon lui, on ne peut dédier des temples qu'à Dieu et non aux simples mortels. Malgré toute sa déférence envers le roi, il estime que sa divinisation est un sacrilège ; La Feuillade n'est qu'un fou et un impie. Il faut plaindre le roi que nul ne lui ait expliqué la faute qu'il commet par de telles actions condamnables. Si le chanoine le pouvait lui-même, à l'image du prophète Élie, il ferait « des-

cendre le feu du Ciel sur la statue et sur tous ses faux adorateurs⁴».

Les mises en garde de Feuillet ne parviendront toutefois pas à détourner Monsieur et sa famille de leur intention. Par leur insistance et leur inflexibilité, les avertissements du chanoine n'en constituent pas moins un cas unique parmi les commentaires formulés à la cour et dans les milieux catholiques à propos de l'effigie royale de la place des Victoires. De telles objections morales et religieuses ne réapparaissent qu'à partir des années 1690, alors que la persistance de la guerre de succession du Palatinat et les mauvaises récoltes enregistrées depuis le début de la décennie ont considérablement détérioré le climat social. À cette époque, les critiques se multiplient à la cour, à la fois contre le mode de gouvernement du roi ressenti comme despotique, contre sa politique militaire expansionniste, et contre un système d'imposition jugé injuste et dévastateur pour l'économie⁵. La Bruyère dans son discours à l'Académie de juin 1693, Fénelon dans sa lettre à Louis XIV rédigée en 1694, Vauban dans son étude *La dîme royale* publiée en 1707, ou encore Saint-Simon dans sa *Lettre anonyme au roi* d'avril 1712, tentent sous une forme plus ou moins déguisée d'éclairer le roi sur la situation réelle de la France et de ses sujets, et de l'inciter à engager les réformes nécessaires. Pourtant, jamais le pouvoir absolutiste en tant que tel, ni la hiérarchie traditionnelle de la société, ne sont ici remis en question : dans ces tracts et manifestes, ce sont toujours les représentations publiques du souverain, et les formes de vénération dont elles font l'objet, qui constituent le point de départ des critiques envers le roi.

Durant l'hiver 1693-1694, Fénelon, futur archevêque de Cambrai, rédige une longue lettre d'avertissement à l'adresse de Louis XIV, lettre que le roi ne lira jamais – heureusement pour son auteur – car elle sera interceptée par Madame de Maintenon⁶. Par des mots insistants, Fénelon y explique que le peuple commence à perdre confiance en son roi, et que des révoltes couvent non seulement en province, mais aussi à Paris⁷. Selon lui,

Louis XIV s'est trop longtemps habitué à recevoir les louanges flatteuses, proches de l'idolâtrie, de ses ministres et courtisans – à l'instar d'un duc de La Feuillade –, louanges qui lui ont fait perdre de vue la réalité⁸.

Quelques années plus tard, Fénelon rédige les *Aventures de Télémaque* pour le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, dont il assurera l'éducation de 1689 à 1699 avec Claude Fleury et le duc de Beauvillier. Ce récit littéraire, qui connaîtra un succès considérable, est conçu comme un « guide » devant conduire le futur souverain à un mode de gouvernement juste et pacifique⁹. À travers le texte s'exprime sans cesse la critique de Fénelon à l'égard d'un absolutisme rigide et sans compromis qu'il pense reconnaître dans la politique de Louis XIV¹⁰. Dans un passage du récit, il dresse avec le personnage d'Adraste le portrait d'un anti-roi, dont l'acte le plus répréhensible consiste à se faire adorer comme un dieu par ses sujets. Ici, Fénelon stigmatise en termes voilés l'idolâtrie dont Louis XIV faisait l'objet¹¹.

Saint-Simon fait aussi partie de la coterie réunie autour de Fénelon, qui place ses espoirs dans une prochaine accession au trône du petit-fils de Louis XIV. En 1712, lorsque toutes ces attentes sont anéanties par la mort soudaine du prince, Saint-Simon écrit une *Lettre anonyme au roi*. Il y reproche principalement à Louis XIV d'écouter beaucoup trop ses ministres et de se laisser diriger par eux. En véritable prince absolutiste, il devrait gouverner de manière autonome et puiser les conseils à des sources variées¹². Selon un passage de cette lettre – qui fait allusion au duc de La Feuillade –, Louis XIV préfère recevoir l'hommage de flatteurs par l'intermédiaire de sculptures et de peintures plutôt que d'essayer de laisser auprès du peuple un souvenir durable et mieux fondé¹³.

Dans ses *Mémoires* de 1715, Saint-Simon résume une fois encore les reproches formulés dans sa *Lettre anonyme* et dénonce l'orgueil du roi. Si Louis XIV n'avait été empli d'une crainte profonde du diable, « il se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs ». Selon lui, la « païenne dédi-

cace » gravée sur la statue de la place des Victoires a procuré au Roi-Soleil un plaisir « exquis¹⁴ ». On pourrait citer encore bien d'autres critiques émanant d'hommes de cour, choqués notamment par le paganisme de l'inauguration, comme l'abbé de Saint-Pierre, Saint-Hilaire, l'abbé de Choisy ou encore Bussy-Rabutin¹⁵. Pourtant, il s'agit surtout ici d'allusions dissimulées dans des Mémoires ou des journaux intimes qui ne seront souvent publiés que beaucoup plus tard. La portée de ces textes se limitera donc à un cercle restreint de lecteurs. C'est en revanche un tout autre retentissement que connaîtront les pamphlets, imprimés parfois en de nombreux exemplaires, qui circulent alors dans les milieux protestants.

Les critiques des protestants en exil : Bayle, Jurieu, Le Vassor

En 1681, l'Académie réformée de Sedan, où Pierre Bayle occupe une chaire de philosophie, est fermée sur ordre du roi. Essentiellement connu aujourd'hui pour son *Dictionnaire historique et critique* (la première édition paraîtra en 1692), Bayle part la même année pour Rotterdam, où il enseigne à l'*École illustre*, fondée pour lui et son ami Pierre Jurieu, également exilé¹⁶. Après la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, qui entraînera la mort en prison de l'un de ses frères ayant refusé d'abjurer la foi protestante, Bayle rédige en mars 1686 le pamphlet *Ce que c'est que la France toute catholique sous le signe de Louis le Grand*, dans lequel il dénonce le traitement inhumain imposé à ses coreligionnaires restés en France¹⁷. Il y vilipende également la manière païenne dont sont vénérées les images royales. En se référant à l'inauguration en 1685 d'une statue du roi à Caen, il condamne surtout l'attitude préoccupante de l'Église, qui participe à de telles manifestations par la célébration de messes, accordant ainsi au roi des honneurs religieux réservés à Dieu¹⁸.

Le texte de Bayle est le premier pamphlet protestant d'importance qui paraît après la révocation

de l'édit de Nantes. Encore formulées avec retenue, ces critiques contre la vénération « impie » des images royales deviendront, après l'inauguration de la statue pédestre de la place des Victoires, un *topos* de la littérature des protestants exilés. Pierre Jurieu, notamment, n'aura de cesse de les reprendre. D'abord ami et collègue de Bayle, il se brouille avec lui en 1685. Alors que Bayle, même en exil, se considère encore comme le sujet de Louis XIV – dont il ne remettra jamais en cause l'autorité monarchique –, Jurieu exhorte ses coreligionnaires à rompre avec Louis XIV et à rejoindre Guillaume d'Orange dans une coalition contre le Roi-Soleil¹⁹. Dans ses *Soupirs de la France esclave, qui aspire après la Liberté*, parus en 1689 à Amsterdam et sans cesse réédités jusqu'à la Révolution, Jurieu – contrairement à Bayle – s'en prend directement au roi qu'il compare aux « Demi-Dieux des Payens » et dont il condamne, à propos de la statue de la place des Victoires, la vanité sans limite qui surpasse de loin celle d'Alexandre le Grand, des Césars et des héros de l'Antiquité²⁰. Dans *La Religion des jésuites*, parue la même année et dirigée contre le père jésuite Ménestrier, sa critique de Louis XIV se fait plus acerbe encore : devant Dieu, le roi n'est que « néant » ; l'idolâtrie dont sa personne a fait l'objet lors de l'inauguration du monument n'en est que plus blâmable²¹.

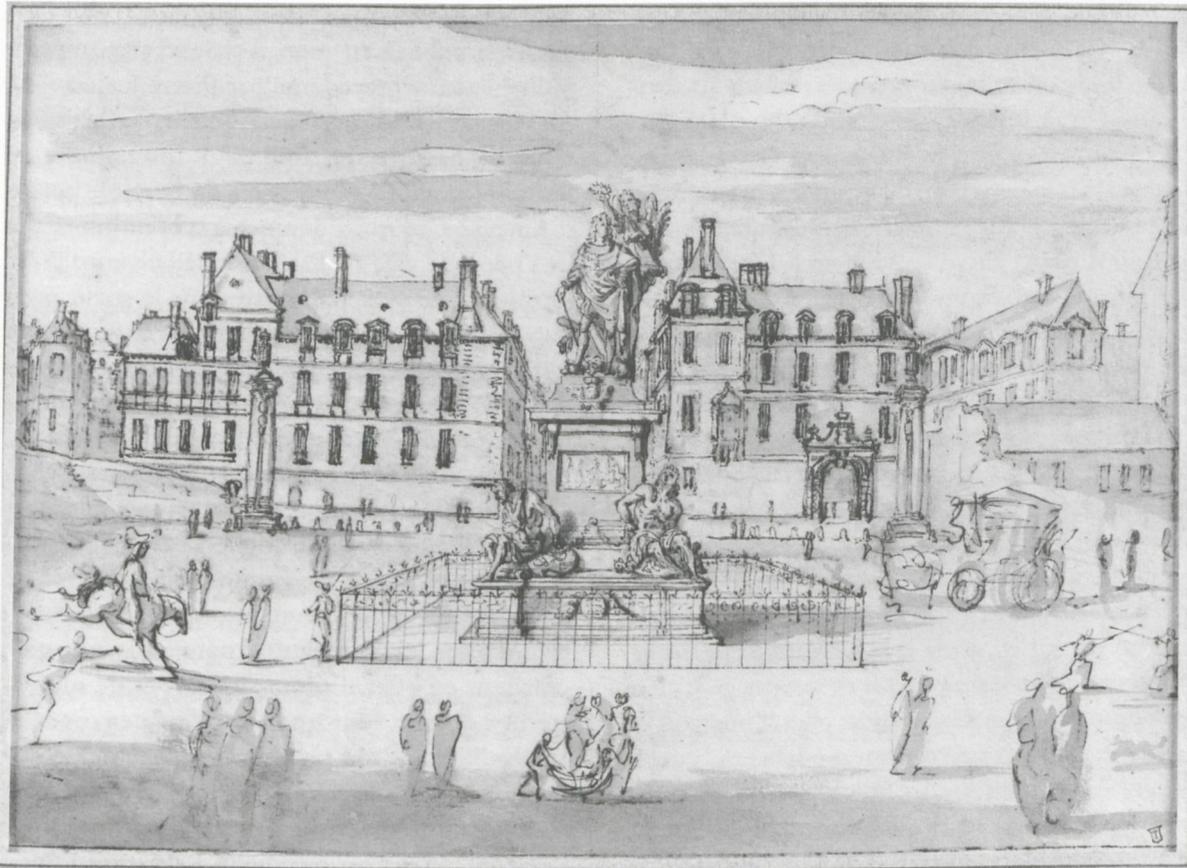
Du début des années 1690 datent encore beaucoup d'autres pamphlets rédigés en français, certains relativement étoffés, qui présentent en général une argumentation étendue, dans laquelle la statue de la place des Victoires est citée comme exemple de l'égoïsme démesuré du Roi-Soleil et de son besoin irrépressible de glorification. Majoritairement imprimés hors de France, et surtout dans les Provinces-Unies ou à Cologne, ils sont destinés aux protestants réfugiés, mais aussi à leurs coreligionnaires demeurés en France qui doivent être éclairés sur la politique de Louis XIV²². Dans l'un de ces écrits, les *Lettres D'un gentilhomme François* publiées en 1695 à Liège, l'historien protestant Michel Le Vassor s'élève contre l'introduction de la capitation dictée par la guerre. Ce texte de plus

de cent pages constate pour finir que le règne de Louis XIV laissera à la postérité deux images opposées : celle des milieux royalistes et catholiques qui auront célébré en la personne du Roi-Soleil un nouvel Auguste, et celle des protestants qui auront vu en lui un « prince idolâtre », persécuteur des chrétiens de son temps²³.

La place des Victoires était devenue un argument dans la lutte politico-théologique pour la survie du protestantisme français. L'accusation d'idolâtrie lancée contre Louis XIV revenait à lui dénier ses droits régaliens car, selon les conceptions juridiques de l'époque, la grave violation par le roi de l'interdiction du culte des images énoncée dans le Décalogue libérait ses sujets de leur devoir d'obéissance²⁴. Cet aspect met en évidence le contenu politique de ces passages extraits de la littérature pamphlétaire protestante. Le rejet de certaines images royales ne masquait pas seulement une critique indirecte du souverain ; cette accusation d'idolâtrie, étayée par la théologie, était aussi un moyen de justifier et de légitimer le droit des protestants exilés à opposer une résistance politique et militaire à Louis XIV.

Réponses et justifications : Lemée, Ménestrier, Vertron

Le monument royal de la place des Victoires suscita une vive polémique dans toutes les couches de la population. Dans les milieux de la cour, cette désapprobation s'exprima généralement sous la forme d'une mise en garde morale à l'adresse du roi, ou de simples moqueries raillant le zèle du courtisan La Feuillade. Certains protestants exilés manifestaient en revanche, par leur opposition, des intentions politico-théologiques clairement subversives. Enfin, de multiples chansons, poèmes satiriques et tracts attestent que le monument parisien était devenu, même aux yeux du peuple, le symbole du culte entretenu autour de la personne du Roi-Soleil, au mépris des préoccupations et des misères de ses sujets²⁵.



A ces protestations formulées par divers groupes de la société à travers pamphlets, tracts et pasquinades, répondront des écrits justificatifs émanant essentiellement d'académiciens et de jésuites. Le soin apporté à ces réponses révèle combien les protestations exprimées étaient jugées dangereuses pour l'État. Dès avril 1686, dans son compte rendu de l'inauguration solennelle du monument de la place des Victoires, le *Mercure galant*, proche des milieux de la cour, se sent obligé de répondre aux accusations assimilant ces cérémonies et hommages au culte antique des idoles²⁶. Plusieurs passages du texte soulignent qu'on a déjà élevé dans l'Antiquité des statues et arcs de triomphe à la gloire des empereurs et des hommes illustres. C'est dans cette tradition que s'inscrivent aussi, selon le *Mercure galant*, les monuments célébrant

les Bourbons. Ils servent uniquement d'exemple moral visant à enseigner au peuple la vertu et l'héroïsme²⁷. En aucun cas ces effigies royales ne portent atteinte à l'interdiction du culte des images prônée par la religion chrétienne²⁸.

Ces arguments avancés dans le *Mercure galant* seront repris deux ans plus tard par François Lemée, fermier général au service du roi et ami du duc de La Feuillade, dans son *Traité des Statues* de plus de quatre cents pages²⁹. Ce traité retrace l'histoire de la statuaire depuis l'Antiquité jusqu'au XVII^e siècle, pour définir, dans une perspective historique, le projet de place et de statue du duc de La Feuillade comme une forme modérée d'éloge au souverain tout à fait conforme aux usages chrétiens. Pour Lemée, l'Antiquité est à la fois un modèle auquel on peut se référer, et un contre-modèle

46. Nicolas Pérelle (attrib. à), *Vue de la place des Victoires*, 1686, dessin, coll. part.

dont il faut savoir s'éloigner. Praticué dès l'Antiquité, l'éclairage des statues ne répondait pas alors à une fonction culturelle – que les protestants attribuaient aux quatre fanaux de la place des Victoires –, mais était exclusivement perçu comme le signe d'une déférence à l'égard des personnages représentés³⁰. Lemée souligne que dans l'Antiquité, mais surtout à l'époque chrétienne, la vénération des images publiques des souverains était avant tout un hommage aux vertus qu'ils incarnaient³¹. Le respect exprimé face à la statue royale de la place des Victoires n'a donc rien de commun avec certains excès commis dans l'Antiquité, tels les sacrifices aux images impériales, les serments prêtés devant les statues et autres manifestations de ce type³².

D'ailleurs, pour Lemée – et son argumentation prend ici un tour déterminant –, l'image chrétienne du roi en est la représentation juridique. Bien que la personne du roi et son image n'aient pas de rapport matériel entre elles, l'image n'en renvoie pas moins au roi son modèle : par conséquent, les effigies royales possèdent le même statut que le monarque ; la profanation des sculptures s'assimile donc à un crime de lèse-majesté³³. La stratégie de Lemée est ici évidente : dénier aux images chrétiennes du souverain toute dimension sacrée et proscrire leur emploi dans un contexte culturel, mais les reconnaître dignes de vénération en raison même de leur référence au souverain. Par cette allusion au caractère juridiquement représentatif des images royales, qui sous-entend des marques de respect appropriées, Lemée tente de réfuter les accusations d'idolâtrie que le parti adverse ne cessait de renouveler, en se fondant sur la théologie, à propos des monuments royaux. Le *Traité des Statues* occupe donc une place capitale dans le débat sur la forme adéquate de la glorification du souverain soulevé par le monument de la place des Victoires.

Le père jésuite Claude-François Ménéstrier adopte une position plus défensive encore face aux accusations d'idolâtrie, formulées surtout par les protestants. Dans son étude intitulée *Les respects*

de la ville de Paris en l'érection de la statue de Louis le Grand et publiée en 1690, il répond au pamphlet rédigé l'année précédente par Pierre Jurieu – *La Religion des jésuites*, déjà mentionnée plus haut – et tente de justifier son ambitieux programme de festivités pour l'inauguration de la statue royale d'Antoine Coysevox destinée à la cour intérieure de l'hôtel de ville de Paris. Il y défend aussi l'inscription *Viro immortalis* portée sur le socle de la statue de la place des Victoires³⁴. A la fin de son essai, Ménéstrier explique en détail que l'on peut doter le souverain, sans être soupçonné d'idolâtrie, de tous les attributs du divin car il n'est autre que l'image de Dieu sur terre. Le père jésuite n'essaie même plus, comme l'avait encore entrepris Lemée, d'opérer une distinction entre les formes chrétienne et antique de glorification du souverain. Avec une franchise étonnante, et comme un défi lancé contre les protestants, il constate même qu'il convient en effet d'adorer les rois et de se prosterner devant eux ; que « leurs trônes sont des autels »³⁵. Il ne s'agit plus ici d'une quête de justification, mais d'une défense apodictique d'une position personnelle.

La formule *Viro immortalis* avait suscité bien des préoccupations à la cour. Pour le peuple, elle était symptomatique de l'arrogance démesurée de Louis XIV. Dans *Le Nouveau Panthéon, ou le Rapport des divinités du paganisme, des héros de l'antiquité et des princes surnommez grands*, paru en 1686, Claude-Charles Guyonnet de Vertron, historiographe de la cour et membre de l'Académie d'Arles, réagit donc à ces accusations. Il prend ainsi la défense de la fameuse inscription : selon lui, elle se réfère uniquement à la grandeur éternelle de Louis XIV, et nullement à son immortalité en tant qu'homme³⁶. Que Voltaire, dans *Le siècle de Louis XIV*, ait encore tenté au milieu du XVIII^e siècle de justifier cette inscription d'une manière analogue montre combien le monument de la place des Victoires était demeuré un sujet sensible³⁷.

*Les réactions de l'étranger :
l'exemple du Brandebourg*

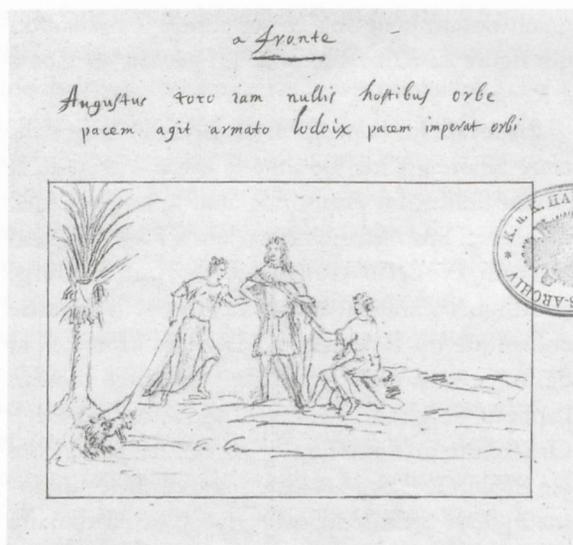
Ce n'est pas de France, mais de l'étranger, que viendront les protestations à la fois les plus virulentes et les plus riches de conséquences contre la statue de la place des Victoires. Dès 1685-1686, la polémique autour du monument avait atteint des dimensions préoccupantes pour la politique étrangère. Les objections de la Suède à propos du médaillon *Les Suédois rétablis en Allemagne*, destiné au piédestal, sont bien documentées par les sources³⁸. De nombreux ouvrages évoquent cette action diplomatique qui commence au milieu d'octobre 1685, culmine en mars 1686 avec le rappel de l'ambassadeur de Suède à Paris, Nils Lillieroot, et s'achève durant l'été de la même année par les protestations du Suédois Daniel Cronström³⁹.

On connaît également le mécontentement du comte Lobkowitz, ambassadeur de l'empereur, suscité par la représentation de l'Empire sous les traits d'un esclave enchaîné⁴⁰. On trouve des mentions plus précises encore dans les comptes rendus du comte, qui résidait à Paris depuis le 27 décembre 1685. Du début février à la fin mars 1686, Lobkowitz adressa à l'empereur Léopold I^{er} plusieurs courriers mentionnant la statue⁴¹. Dans son dernier compte rendu du 29 mars, dans lequel il évoque la cérémonie d'inauguration, il ajoute même trois dessins : l'un du bas-relief représentant *La Paix de Nimègue* sur la face principale du piédestal (fig. 47)⁴² ; un deuxième du bas-relief d'un des côtés, figurant *La Préséance de la France sur l'Espagne* (fig. 48)⁴³ ; le dernier montre une vue d'ensemble du monument, avec deux des esclaves du piédestal (fig. 49)⁴⁴. Par ailleurs, plusieurs pamphlets et même des ouvrages, parus dans les années suivantes, témoignent des railleries et oppositions suscitées dans les territoires de l'Empire par le monument parisien⁴⁵. Le nonce apostolique Angelo Ranuzzi, qui mentionne le monument de la place des Victoires dans sa correspondance entre le 25 mars et la fin juillet 1686, reçoit quant à lui de la Curie romaine des instructions lui enjoignant

notamment de s'élever contre le médaillon qui figure *Le Renversement de la Pyramide des Corses à Rome*⁴⁶.

En revanche, la position du Brandebourg dans cette affaire est mal connue.⁴⁷ Jusqu'à présent, la seule publication disponible était le rapport final d'Ézéchiél Spanheim, ambassadeur à Paris du grand électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Spanheim y mentionne brièvement la « statue colossique du Roi » sur la place des Victoires, et dénonce sans équivoque dans un autre passage l'appétit de gloire démesuré du roi de France⁴⁸. Or il existe un autre document qui n'a pas encore été exploité : il s'agit de la correspondance diplomatique de Spanheim, où l'envoyé extraordinaire du Brandebourg aborde le monument controversé dans plusieurs rapports détaillés établis entre mars 1686 et mai 1687⁴⁹. S'y ajoutent enfin les écrits de la partie adverse : premier envoyé de France auprès de la cour de Berlin de 1680 à 1688, le comte François de Rébenac se fait l'écho de l'irritation du Brandebourg dans plusieurs communiqués transmis à la cour de Versailles en avril-mai 1686⁵⁰.

Pour comprendre l'attitude du Brandebourg dans l'affaire du monument parisien, il faut d'abord rappeler le contexte politique. Pendant la guerre de Hollande (1672-1678), le Brandebourg avait combattu contre la France et son alliée la Suède. En 1675, à la bataille de Fehrbellin, le Grand Électeur réussit à reprendre aux Suédois la Poméranie occidentale qu'ils avaient acquise en 1648 à la paix de Westphalie. Louis XIV vint alors en aide à ses alliés suédois en obligeant par la force des armes le Brandebourg à restituer sa conquête : au printemps 1679, les troupes françaises envahirent les possessions brandebourgeoises du Rhin inférieur, et marchèrent sur le Brandebourg. En juin 1679, le Grand Électeur dut se conformer au traité de Saint-Germain-en-Laye et rendre la Poméranie à la Suède. En octobre de la même année, reconnaissant l'écrasante supériorité de Louis XIV, le Grand Électeur conclut un accord secret avec le roi de France : en contrepartie de



47. Anonyme,
*Allégorie de la paix de
Nimègue*, croquis inséré
dans un compte rendu
du comte Lobkowitz à
l'empereur Léopold I^{er},
29 mars 1686, Vienne,
Haus-, Hof- und
Staatsarchiv

48. Anonyme,
*Préséance de la France sur
l'Espagne*, croquis inséré
dans un compte rendu
du comte Lobkowitz à
l'empereur Léopold I^{er},
29 mars 1686, Vienne,
Haus-, Hof- und
Staatsarchiv

subsidés français, le Brandebourg devait soutenir dans le Saint Empire la politique de «réunions» du Roi-Soleil. En novembre 1679, le roi de Danemark Christian V fut lui aussi contraint, à la paix de Fontainebleau, de céder au roi de Suède Charles XI le comté d'Oldenbourg auparavant en sa possession⁵¹.

Le premier médaillon de bronze réalisé par Martin Desjardins entre mars et octobre 1685, *Les Suédois rétablis en Allemagne* (fig. 50), offre un résumé de ces événements politiques⁵². On reconnaît à gauche Louis XIV en costume de sacre, à droite le

roi de Suède Charles XI incliné dans un geste de soumission. Entre les deux apparaît le souverain danois Christian V, qui tend à Charles XI un écusson représentant les possessions à restituer. A ses côtés figurent le grand électeur de Brandebourg qui le conforte dans son action, ainsi qu'un page suédois porte-bannière. Seul Louis XIV est ceint de la couronne, tandis que Charles XI et Christian V tiennent la leur à la main; Frédéric-Guillaume ne porte pas non plus sa toque d'électeur. La primauté du Roi-Soleil sur les autres souverains européens est ainsi clairement mise en évidence.

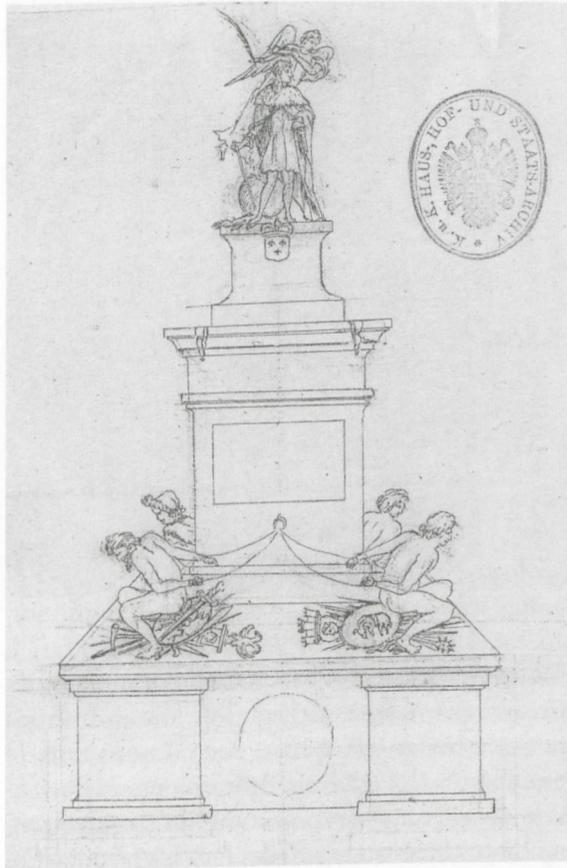
Le 25 mars, peu avant la cérémonie d'inauguration officielle, Ézéchiél Spanheim présente un premier rapport sur ses interventions relatives à la statue royale de la place des Victoires⁵³. Il y explique qu'il a rendu visite à deux reprises au duc de La Feuillade pour protester contre la représentation de l'électeur de Brandebourg sur l'un des bas-reliefs; selon lui, une évocation allégorique de la Poméranie au moyen d'une figure féminine aurait été plus acceptable. La Feuillade lui aurait alors assuré que le relief ne serait prêt que dans un an, et ne serait pas montré, même sous forme de modèle, lors de l'inauguration. En outre, le duc s'engageait à tenir Spanheim au courant de l'avancée du projet⁵⁴.

Quelques jours plus tard, Spanheim assiste à l'inauguration solennelle du monument. Dans le rapport correspondant, il ne fait aucune allusion au relief concerné. On peut donc en déduire que le duc de La Feuillade a tenu sa promesse, et n'a effectivement pas montré la première version du bas-relief *Les Suédois rétablis en Allemagne*, pourtant achevée depuis octobre 1685⁵⁵. Ce n'est que dans le rapport suivant du 4 avril que Spanheim donne une description précise du monument⁵⁶. Dans une première version, il mentionne la dédicace *Viro immortalis* et s'attarde sur les captifs enchaînés et leurs attributs. Selon lui, si les trois premiers symbolisent respectivement l'Empire, l'Espagne et les Provinces-Unies, le dernier n'est autre que le Brandebourg⁵⁷. Il est intéressant de voir que

Spanheim croit reconnaître le Brandebourg sous les traits du captif dirigeant un regard rebelle vers le ciel, homme dans la force de l'âge, qui est aujourd'hui assimilé à la Hollande (fig. 20)⁵⁸. Toutefois, Spanheim ne semble finalement pas certain que l'un des esclaves puisse être associé au Brandebourg. Dans la version définitive de son rapport du 4 avril, le passage mentionnant la figure du captif est modifié : Spanheim écrit seulement que le quatrième esclave représente « un personnage important »⁵⁹. Si les captifs occupent encore une place dans les communiqués ultérieurs de Spanheim, c'est uniquement parce que l'un d'eux représente l'Empire d'une façon humiliante ; les protestations de Spanheim se concentrent surtout sur le bas-relief figurant le Grand Électeur⁶⁰.

Le 9 avril, Spanheim reçoit la réponse à son rapport du 25 mars, dans laquelle le Grand Électeur lui donne des directives précises concernant l'affaire du monument parisien⁶¹. Frédéric-Guillaume est indigné que le duc de La Feuillade ait élevé à son roi un monument qui outrage les autres nations. Selon lui, la France ne doit pas accorder une importance excessive à la restitution de la Poméranie occidentale, qui était le résultat d'une entente entre souverains. Louis XIV pourrait aussi utiliser d'autres scènes pour transmettre le souvenir de ses hauts faits à la postérité. En tout état de cause, un motif allégorique serait préférable au relief incriminé. Le Grand Électeur enjoint donc à Spanheim de protester contre toute représentation faisant allusion à une quelconque soumission du Brandebourg, et de l'informer de l'évolution de l'affaire⁶².

Entre-temps, le comte de Rébenac, ambassadeur de France à la cour de Berlin, qui s'est longtemps abstenu de rédiger un rapport à ce sujet, s'inquiète lui aussi du courroux grandissant de l'électeur de Brandebourg. Le 20 avril, il évoque pour la première fois les plaintes qui lui ont été adressées⁶³ : le Grand Électeur refuse que sa personne figure sur certains bas-reliefs du monument royal de la place des Victoires ; Frédéric-Guillaume estime que la scène peut être avantageusement



remplacée par des emblèmes ou par une représentation allégorique de la Poméranie sous les traits d'une figure féminine. Rébenac, quant à lui, n'a pas souhaité faire état de ces objections auparavant, car ce n'est pas le roi en personne qui a fait élever cette statue. En outre, les bas-reliefs n'étant pas achevés, le roi de France ne peut encore les connaître⁶⁴. Ce passage du rapport faisant croire à une certaine sérénité est complété par un autre, rédigé dans un langage chiffré, qui révèle l'embaras croissant de Rébenac face à la tournure prise par cette polémique. Dans cet additif, il conseille de renoncer à la représentation directe des princes concernés afin de mettre un terme à cette regrettable affaire⁶⁵.

A Versailles aussi, on ne sait trop comment réagir aux protestations, ni s'il convient plutôt d'attendre ou d'intervenir. Le 2 mai, le secrétaire d'État aux

49. Anonyme, *Vue d'ensemble de la statue avec deux esclaves*, croquis, inséré dans un compte rendu du comte Lobkowitz à l'empereur Léopold I^{er}, 29 mars 1686, Vienne, Haus-, Hof- und Staatsarchiv



Affaires étrangères, Charles Colbert, marquis de Croissy, fait rédiger sur ordre du roi les instructions destinées à Rébenac, dont il nous reste le brouillon⁶⁶. Il y est écrit, dans une première version détaillée, que les objections du Brandebourg sont injustifiées au regard des faits historiques. On conseille donc à Rébenac de ne pas porter davantage attention à la chose et de ne plus en informer Versailles⁶⁷. Ce passage du texte est toutefois biffé dans le brouillon et remplacé par un autre, plus court, qui déclare que l'on fera examiner si le monument présente réellement un aspect préjudiciable au Grand Électeur⁶⁸. Comme il le rapporte dans une lettre du 17 mai, Rébenac a en effet informé le Grand Électeur que l'on suivrait cette affaire à Paris, information dont le Brandebourg a pris connaissance avec gratitude⁶⁹.

De son côté, Ézéchiél Spanheim n'est pas resté inactif. Dans un rapport détaillé du 6 mai, il informe le Grand Électeur des derniers événements⁷⁰. Il y relate notamment ses entretiens du 30 avril avec Colbert de Croissy au cours desquels il a marqué son opposition au monument en affirmant que seules les nations entièrement vaincues et soumises pouvaient faire l'objet d'une repré-

sentation telle que celle de la place des Victoires. Il a aussi rappelé qu'on aurait pu choisir d'autres scènes pour glorifier les actions du roi, et opter notamment pour des figures allégoriques. Croissy s'est montré d'accord avec lui, tout en soulignant que le roi de France ne pouvait empêcher que des sujets lui rendent hommage au prix de certains excès; après tout, Louis XIV n'allait pas se soucier de la manière dont on honorait à Stockholm le souverain suédois⁷¹. Spanheim a alors insisté sur le caractère public de la statue de la place des Victoires, et affirmé qu'on ne pouvait en aucun cas la traiter comme l'affaire particulière d'un simple courtisan⁷². Dans son rapport, Spanheim indique enfin qu'il a informé son collègue danois Meyercroon de cet entretien, et que l'ambassadeur de Suède Lillieroot a déjà quitté la France en raison de ce différend⁷³.

Un autre rapport détaillé de Spanheim, daté du 10 mai, fait état d'une entrevue formelle avec le duc de La Feuillade et Colbert de Croissy, qui s'est déroulée à Versailles le 7 de ce même mois⁷⁴. Spanheim y a insisté une fois encore sur l'importance de cette affaire pour l'Empire, et plus particulièrement pour le Grand Électeur. Il a conseillé de ne rien associer aux trophées accompagnant les captifs qui puisse déshonorer les ennemis. Croissy a alors réitéré ses arguments, et ajouté que le roi avait été mal informé de la conception du monument, mais qu'il s'engageait à n'autoriser aucune représentation humiliante de ses alliés. Croissy a rappelé par ailleurs que les scènes évoquées ne figuraient pas encore sur le monument, et que les esclaves, à l'image de ceux qui ornaient la statue équestre d'Henri IV, ne faisaient que symboliser de manière générale les nations soumises⁷⁵.

Si l'on songe que le bas-relief de la Suède était déjà fondu à cette époque, et que le roi avait examiné dès décembre 1681, dans le jardin de la résidence parisienne de La Feuillade, les modèles des esclaves, et que dès 1685, leurs attributs les identifiaient sans équivoque aux nations voisines soumises, on imagine quels pieux mensonges diplomatiques Colbert de Croissy a dû forger

50. Martin Desjardins, *Les Suédois rétablis en Allemagne*, 1685, bronze, Paris, musée du Louvre



pour minimiser le contenu politique agressif du monument accepté finalement par Louis XIV⁷⁶.

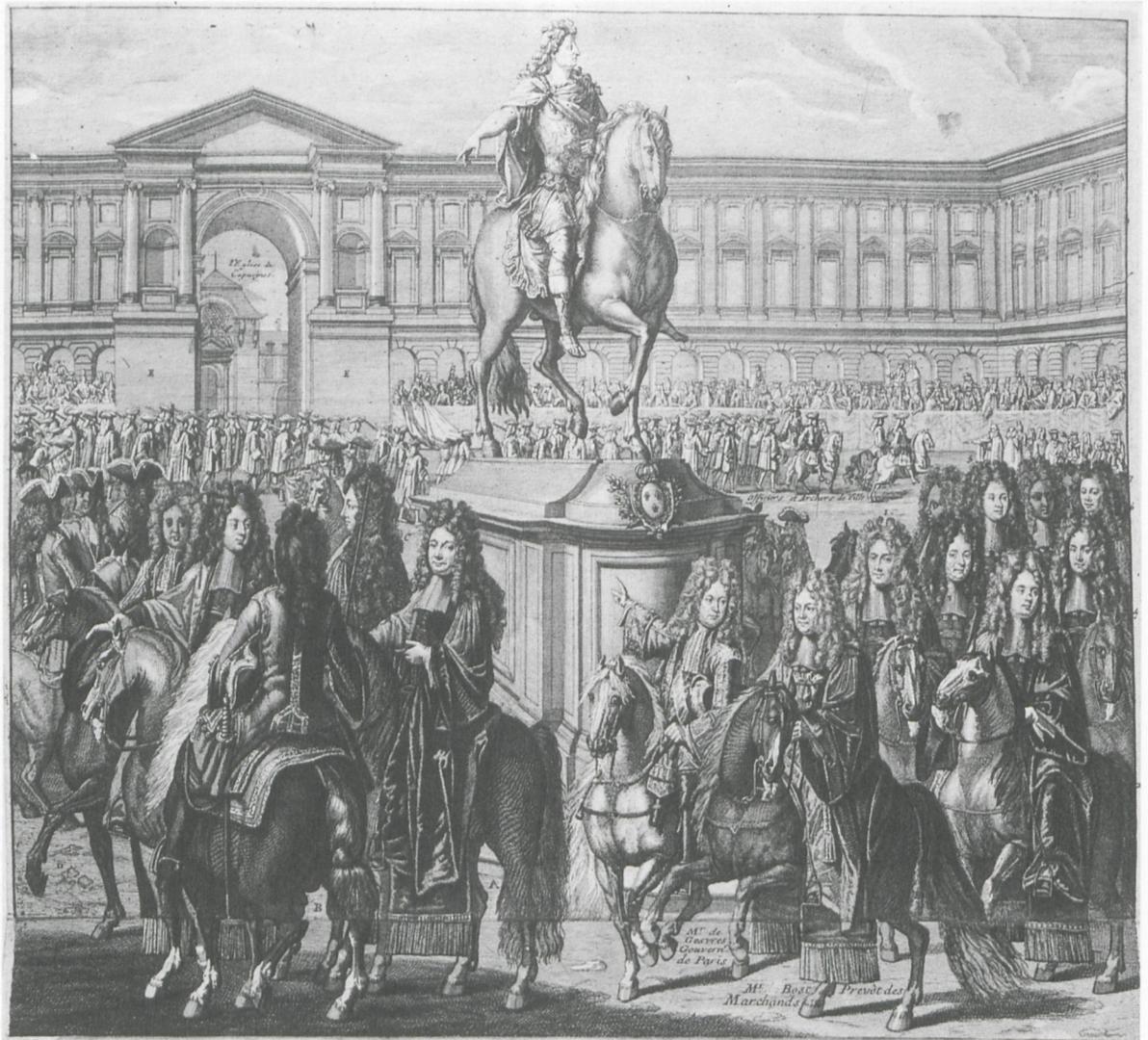
Il serait certainement exagéré de voir dans cette polémique la seule raison qui conduira le Brandebourg à abandonner définitivement son ancien allié en 1686⁷⁷. Il n'en demeure pas moins que cette affaire le confortera dans sa décision de changer d'alliance. Le refroidissement des relations entre les deux pays s'était d'ailleurs amorcé beaucoup plus tôt. Le 12 août 1684, le traité de Ratisbonne avait entériné la large reconnaissance par l'Empire des « réunions » de Louis XIV : la France n'avait donc plus besoin de son allié brandebourgeois pour représenter sa position au sein de l'Empire. Le Brandebourg se détourna alors de plus en plus nettement de la France : le Grand Électeur avait suivi avec une préoccupation grandissante les mesures de répression exercées à l'encontre des huguenots, lesquelles atteignirent leur paroxysme avec la révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685. En août 1685, il décide de conclure une alliance avec les Provinces-Unies. Après la révocation de l'édit de Nantes, Frédéric-Guillaume invite enfin les huguenots français à se réfugier sur ses terres, attitude qui est perçue par

la France comme une ingérence dans ses affaires intérieures. En 1686, le Brandebourg opère un changement d'alliance définitif en signant avec Léopold I^{er} un accord secret visant à soutenir l'empereur dans sa campagne de Hongrie. Pourtant, le Grand Électeur, toujours soucieux de son indépendance dans ses alliances avec l'Empire, s'abstient d'adhérer à la Ligue d'Augsbourg qui se constitue en juillet de la même année contre la France et qui, outre l'Autriche, rassemble l'Espagne, la Suède, la Bavière et de nombreux princes de l'Empire⁷⁸.

Colbert de Croissy s'emploie alors à limiter les préjudices politiques occasionnés par le monument de la place des Victoires. Sous la pression diplomatique massive de la Suède et du Brandebourg, une seconde version modifiée du relief incriminé est effectivement commandée durant l'été 1686. Le 12 août, le duc de La Feuillade demande au sculpteur Jean Arnould dit Regnault et au fondeur Pierre Le Nègre vingt-quatre médaillons pour les quatre pylônes de la place qui doivent être exécutés d'après les dessins de Pierre Mignard. Dans cette commande se trouve aussi une nouvelle version du bas-relief controversé qui est exposée au Louvre avec la première variante (fig. 51)⁷⁹.

Contrairement au projet conçu pour la première version, ce second relief ne sera pas placé sur le piédestal, mais au sommet de l'un des quatre pylônes. C'est ainsi que le voient Spanheim et son homologue danois Meyercroon au printemps 1687. Comme l'explique Spanheim dans son rapport du 2 mai 1687, seules les inscriptions permettent de déchiffrer le sens du nouveau médaillon : on y voit le roi « sans chapeau », accompagné d'un ministre ou d'un secrétaire d'État tenant un traité, ainsi que trois ambassadeurs ou envoyés représentant probablement la Suède, le Danemark et le Brandebourg⁸⁰. Spanheim ajoute que son collègue danois a été pleinement satisfait du caractère plus objectif de cette représentation ; tout en donnant son assentiment, lui-même observait toutefois que ce monument, dont les

51. Jean Arnould dit Regnault, d'après Pierre Mignard, *Les Suédois rétablis en Allemagne*, 1686, bronze, Paris, musée du Louvre



52. Anonyme, Inauguration de la statue de Louis XIV place Vendôme, almanach de 1700, estampe (détail), Paris, Bibliothèque nationale

représentations humiliantes n'épargnaient aucune nation européenne, lui paraissait contestable dans son principe même⁸¹.

La France, du moins en ce qui concerne le bas-relief, avait donc été contrainte de donner satisfaction aux nations étrangères. En 1708, le luxueux ouvrage *Ludewigs des XIV. Königes in Franckreich wundervürdiges Leben oder Steigen und Fall*, qui commente dans l'ordre chronologique les actions du Roi-Soleil, racontera encore le succès des protestations du Grand Électeur auprès de Louis XIV à propos de la statue royale de la place des Victoires.

Même si le texte ne correspond pas exactement à la réalité, il montre combien on est encore fier, du côté allemand, de la modification du médaillon obtenue plus de vingt ans auparavant⁸².

Cela n'a pourtant nullement empêché le Brandebourg de chercher à rivaliser, dès les années 1690, avec le culte de la représentation de Louis XIV. En 1692, Jean-Baptiste Broebes, architecte et graveur brandebourgeois, réalise une eau-forte présentant un projet de statue en pied de Frédéric III de Brandebourg, successeur du Grand Électeur; conçue sur le modèle de celle de la place des

Victoires, cette statue est destinée au « Long Pont » (*Lange Brücke*) situé près du château de Berlin. Les captifs occupant les angles du monument parisien sont toutefois remplacés ici par des figures allégoriques⁸³. Finalement, ce n'est pas la statue pédestre de Broebes qui se dressera sur le pont berlinois, mais une statue équestre du Grand Électeur qu'Andreas Schlüter réalisera en s'inspirant d'un autre grand monument royal parisien : la statue équestre de Louis XIV par François Girardon sur la place Vendôme⁸⁴.

Les mutations de l'iconographie du pouvoir : le monument équestre de Girardon

Les protestations soulevées par la statue royale de la place des Victoires ont donc conduit à des modifications partielles de sa conception. Il reste à se demander si les discussions persistantes autour de ce monument n'ont pas donné lieu en France à l'élaboration d'une nouvelle iconographie du pouvoir, tout aussi prestigieuse mais moins compromettante d'un point de vue politique. Les sources démontrent que François Girardon, dans ses projets pour la statue équestre de la place Vendôme, s'est sciemment démarqué de l'effigie en pied presque contemporaine de la place des Victoires⁸⁵. La figure équestre de Girardon s'inspire du type historique de l'empereur romain à cheval. Quant au piédestal, en grande partie conçu par Jules Hardouin-Mansart, il devait s'orner d'un ambitieux programme sculpté qui sera finalement abandonné au cours de la longue gestation du monument.

Girardon se met au travail dès la première moitié de l'année 1685, alors qu'Hardouin-Mansart présente les premiers plans d'aménagement de la place Vendôme (appelée aussi place de Nos-Conquêtes ou place Louis-le-Grand), vaste place royale qui doit voir le jour à l'ouest de la place des Victoires. La colossale statue équestre de Girardon, qui montre le Roi-Soleil en empereur romain régnant sur la guerre et la paix d'un geste

du bras ample et majestueux, est d'abord réalisée dans le jardin de l'hôtel de Vendôme (détruit ultérieurement) sous la forme d'un grand modèle en plâtre. Fondue au tournant des années 1692-1693, elle ne sera toutefois inaugurée qu'en août 1699, après l'interruption imposée par la guerre de Succession du Palatinat – qui s'éternisera jusqu'en 1697 – et les importantes modifications apportées à partir de 1698 à l'aménagement de la place (fig. 52)⁸⁶.

Il ne faut pas voir dans le monument équestre de Girardon une représentation « pacifiée » de Louis XIV, contrairement à l'opinion défendue par l'historien d'art allemand Ulrich Keller⁸⁷. La transposition dans l'Antiquité permettait d'ailleurs d'éviter toute référence directe aux événements contemporains. Si le type iconographique de l'empereur romain proposait une image du pouvoir politiquement moins dangereuse, cette dernière n'en restait pas moins imposante : avec son costume à l'antique et sa silhouette claire et sereine, la figure royale de Girardon semble au-dessus des contingences politiques, tandis que sont mises en valeur sa dignité intemporelle et son autorité⁸⁸.

La statue pédestre de la place des Victoires, qui montrait Louis XIV en costume de sacre foulant aux pieds un Cerbère tricéphale, possédait en revanche un rapport évident avec la politique étrangère de l'époque : la représentation humiliante – sous la forme de captifs enchaînés – des nations vaincues lors de la guerre de Hollande témoignait sans équivoque des prétentions hégémoniques de Louis XIV en Europe après la paix de Nimègue. Les avatars subis par le piédestal de la statue équestre de la place Vendôme, réalisée directement après l'érection du monument de la place des Victoires, montrent combien il importait d'éviter de telles connotations politiques. Après de multiples changements, le programme sculpté du socle sera finalement abandonné au profit de simples inscriptions.

Bien qu'il soit aujourd'hui malaisé de différencier les innombrables projets, on distingue plusieurs phases dans la genèse du piédestal de la place



Vendôme⁸⁹. En 1685-1686, divers programmes allégoriques voient le jour, qui doivent offrir plusieurs combinaisons de figures féminines personnifiant respectivement la Guerre, la Renommée, la Religion, l'Histoire et la Paix. A la suite des critiques et propositions formulées par Charles Le Brun durant l'hiver 1685-1686 à propos de ces premiers projets, Hardouin-Mansart remplace les figures allégoriques féminines par deux groupes de deux esclaves, qui ne doivent pas faire allusion à des nations précises mais symboliser les quatre parties du monde⁹⁰. Pourtant, en septembre 1688 – sans doute en raison de l'expérience fâcheuse de la place des Victoires –, tous les projets conçus jusqu' alors sont rejetés, et le marquis de Louvois, ministre de la Guerre chargé également de la sur-

53. Louis XIV d'après la statue de Desjardins (extrait du projet d'une galerie de sculptures par Pierre Gauthier), 1705, dessin, Paris, Bibliothèque nationale

intendance des Bâtiments, confiée à l'Académie royale d'architecture le soin d'élaborer un nouveau programme⁹¹. La guerre de Succession du Palatinat interrompt toutefois cette entreprise.

Au printemps 1699, lorsque les projets pour le piédestal du monument équestre de Girardon sont enfin repris, il a été décidé de recourir à de simples plaques portant des inscriptions latines que doit rédiger l'Académie royale des inscriptions. A propos de ces textes, le comte de Pontchartrain, qui exerçait parmi d'autres fonctions celle de secrétaire d'État de la Maison du roi chargé notamment du contrôle des académies, écrit en mai 1699 au président de l'Académie royale des inscriptions : « Le Roy ne veut rien que de grand, mais rien en mesme temps que de Sage, et raisonnable, et rien en un mot qui tienne de l'Idée des bas-reliefs, esclaves et Inscriptions de sa statue de la Place des Victoires⁹². » Toutes les allusions à la politique contemporaine, qui caractérisaient la statue de la place des Victoires, doivent être prosrites dans le monument de la place Vendôme au profit d'un hommage général rendu au Roi-Soleil sous la forme d'inscriptions⁹³. Par rapport aux années 1680, Louis XIV est devenu plus circonspect : il fait exclure des dédicaces tout terme compromettant. Il ne veut pas que son intervention contre les Turcs soit interprétée comme une guerre de religion ; mais surtout il souhaite éviter toute allusion à l'*aeternitas* de son règne⁹⁴, attitude qui doit être comprise comme une réaction tardive à la critique persistante suscitée par le *Viro immortalis* du piédestal de la place des Victoires. Ce choix limité à des inscriptions, accompagné d'un large abandon du décor sculpté, résultait d'une prise en considération prudente des turbulences diplomatiques qu'avait déclenchées la statue voisine de la place des Victoires.

Un passage d'une lettre adressée de Paris en octobre 1698 par le secrétaire de légation suédois Daniel Cronström à son compatriote et ami Nicodème Tessin le Jeune révèle combien Louis XIV, dans les quinze dernières années du siècle, a changé d'attitude concernant son image

publique : « Il est bon de vous dire, Monsieur, entre nous que depuis la grande dévotion où S.M. se trouve il y a quelques années, cet esprit d'éloges, et l'on peut dire d'adulation qui régnoit dans ce royaume, n'est pas seulement diminué, mais entièrement changé du blanc au noir. L'on en use en cela comme en bien d'autre chose en France, qui est d'outrer tout; l'on évite un excès et l'on tombe dans l'autre. L'on voudroit pouvoir abattre tous les monumens érigés, et effaçer tous les éloges écrits du vivant du Roy, mais, ne le pouvant faire sans des inconvenians extrêmes, l'on se contente de demeurer dans le silence et dans l'inaction sur ces matières⁹⁵. »

Sans vouloir surestimer l'appréciation de Cronström, il faut y reconnaître le scepticisme croissant du souverain et de son entourage face aux représentations royales susceptibles d'entraî-



ner des complications politiques imprévisibles. Certes, les protestations répétées contre la statue de la place des Victoires ne sont pas parvenues à ébranler fondamentalement l'usage absolutiste des images : lors de l'inauguration du monument équestre de la place Vendôme, en août 1699, les notables se prosterneront devant l'effigie de leur roi, comme naguère sur la place des Victoires⁹⁶. Mais les multiples critiques exprimées avaient au moins provoqué, de la conception du premier monument à celle du second, tout proche, un glissement progressif des contenus iconographiques. C'est peut-être la prise de conscience accrue, en cette fin de siècle, de l'ambiguïté et de la dangerosité des signes iconographiques employés dans le contexte de la représentation royale qui conduira aussi, en 1699, à supprimer l'éclairage que dispensaient les quatre lanternes monumentales placées aux angles de la place des Victoires⁹⁷.

La statue de Desjardins, un modèle iconographique : Gauthier, Morand, Rigaud

Toutes les controverses politiques et sociales soulevées par le monument de la place des Victoires ne l'ont pas empêché d'être perçu par les contemporains comme une représentation convaincante et exemplaire de Louis XIV. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, la statue de Desjardins servira de modèle à un grand nombre d'effigies du Roi-Soleil, dont certaines sont très originales. Différents artistes et mécènes n'hésiteront pas à copier la statue de la place des Victoires, à la placer dans des contextes artistiques tout autres, ou même à entreprendre des « améliorations » par rapport à l'original. Ce sont d'ailleurs ces transformations tardives qui permettent de mesurer tout le retentissement du monument de Desjardins.

En 1705, un certain Pierre Gauthier, grand doyen et chanoine de la cathédrale de Toul, fait réaliser un grand album abondamment illustré qui propose en quatre langues la création d'une « galerie statuaire » en l'honneur de Louis le Grand⁹⁸.

54. Antoine Morand, Pendule (détail), 1706, Versailles, musée du château et des Trianons (salon de Mercure)



55. Nicolas Arnould, *Louis XIV couronné par la Victoire*, fin du XVII^e siècle, estampe, Paris, musée Carnavalet

56. Hyacinthe Rigaud, *Louis XIV en costume de sacre*, 1701, huile sur toile, Paris, musée du Louvre

Cette étroite galerie, rythmée de vingt-sept arcades, devait être aménagée sur le versant d'une colline en bordure de la route reliant Toul à Nancy. Les sculptures se seraient dressées derrière les arcades, contre le mur postérieur de la galerie ; derrière l'arcade centrale, conçue comme un arc triomphal, aurait pris place la figure plus grande du roi flanquée de part et d'autre de treize statues, dont les neuf Muses entourant Apollon, les quatre parties du monde et les quatre vertus cardinales. Les petits côtés de la galerie auraient été occupés, quant à eux, par les statues de quatre princes. Comme il ressort de la description et du dessin à la plume et au lavis, l'effigie royale répondait au modèle de la statue pédestre de la place des Victoires (fig. 53)⁹⁹. L'auteur, toutefois, n'a pu

s'empêcher d'« améliorer » l'original : il a remplacé le sceptre par une massue d'Hercule, le Cerbère par une hydre, et la Victoire par un *putto* volant, afin de mieux définir Louis XIV comme un « héros, dompteur des nations¹⁰⁰ ». Les caractéristiques des dessins révèlent qu'ils n'auraient jamais pu être transposés en sculpture sous cette forme. Bien que le texte semble décrire une galerie de statues déjà construite, il s'agit en fait de simples esquisses d'un projet que Gauthier pensait pouvoir concrétiser un jour par le truchement de ce luxueux album. L'hommage du duc de La Feuillade servait ici de modèle à un particulier aspirant à surpasser l'ancien maréchal dans ses efforts panégyriques.

La fortune posthume de la statue pédestre de la place des Victoires transparait aussi dans une autre œuvre non moins singulière. Vers 1696, un artiste du Jura versé dans les arts mécaniques, un certain Antoine Morand, inconnu par ailleurs, commence la construction de la première pendule monumentale de Versailles, qui sera achevée en 1706 et prendra place dans le salon de Mercure, où elle se trouve encore aujourd'hui (fig. 54). Haute de 2,80 mètres, cette pendule est équipée d'un mécanisme complexe placé au-dessus du cadran, qui fait apparaître à chaque heure pleine une réplique miniature de la statue royale de la place des Victoires, couronnée par une Victoire qui descend des nuages ; le tout accompagné d'un carillon programmé en trois variantes¹⁰¹. Cette transposition en petit format de la statue monumentale, ainsi que son utilisation dans les arts décoratifs, n'atténaient en rien la dimension politique de l'image royale : Louis XIV devient ici le *Chronocrator*, celui qui règne sur le temps qu'il désigne ; simultanément, l'apparition du roi à heure fixe symbolise le cérémonial de cour qui reflète à une échelle réduite l'ordre cosmique régi par Dieu¹⁰².

En exécutant en 1701 son grand portrait officiel de Louis XIV¹⁰³, Hyacinthe Rigaud s'est-il inspiré de la statue en bronze de Desjardins ? Cette question restera du domaine de la spéculation. La comparaison entre ce tableau et la gravure d'Arnould

d'après la statue royale, conservée aujourd'hui au musée Carnavalet (fig. 55 et 56)¹⁰⁴, révèle une certaine similitude dans la position des jambes et des bras, mais aussi dans l'orientation de la tête. Dans les deux cas, le roi est vêtu du costume de sacre et porte une culotte bouffante. De sa main droite, il s'appuie sur son bâton de commandement (qui devient un sceptre dans le tableau); sa main gauche est posée sur sa hanche sous les plis du manteau de couronnement. La ressemblance la plus frappante réside toutefois dans la position gracieuse (mais inversée) des jambes et des pieds¹⁰⁵. On notera d'ailleurs que Rigaud était lié d'amitié avec le sculpteur, dont il réalisera trois portraits. L'un d'entre eux, qui montre Desjardins avec un des captifs en bronze de la place des Victoires, sera même présenté par Rigaud en 1700 comme morceau de réception à l'Académie¹⁰⁶. De plus, l'illustre portraitiste vivait à proximité de la place des Victoires : il avait donc quotidiennement sous les yeux le monument royal de Desjardins¹⁰⁷.

Les trois exemples cités – la «galerie statuaire» de Gauthier, l'horloge-automate de Morand et le portrait officiel de Louis XIV par Rigaud – prouvent que la statue de Desjardins pour la place des Victoires était devenue un modèle de représentation du Roi-Soleil susceptible de prolongements et d'adaptations plurielles. Selon toute apparence, c'est son programme résolument politique qui permit à cette œuvre d'être également utilisée



dans d'autres contextes représentatifs. Pour les contemporains, la statue pédestre de Desjardins illustrait l'autorité souveraine de leur roi. Seule cette raison explique qu'elle ait pu susciter autant de protestations.

Hendrik Ziegler
*Le demi-dieu des païens.
 La critique contemporaine de la
 statue pédestre de Louis XIV*

Je tiens à remercier vivement Robert W. Berger, Geneviève Bresc-Bautier, Isabelle Dubois, Dietrich Erben, Thomas W. Gaetgens, Hubertus Kohle, Andreas Köstler, Elisabeth Kohler, Pierre Lemoine, Christian Michel, Bruno Neveu, Friedrich Polleross, Thierry Sarmant, Lorenz Seelig et Jürgen Voss, qui m'ont soutenu et encouragé pendant la rédaction de cette étude. Je remercie également Mme Aude Virey-Wallon pour son excellent travail de traduction.

- 1 Cf. Lorenz Seelig, *Studien zu Martin van den Bogaert, gen. Desjardins (1637-1694)* (thèse de doctorat, Munich, 1973), Munich, 1980, p. 475, n° XLV/37.
- 2 Cf. annexe III p. 345 dans le présent ouvrage.
- 3 Sur Nicolas Feuillet (1622-1693), voir *Lettres de la Princesse Palatine (1672-1722)*, préface de Pierre Gascar. Édition établie et annotée par Olivier Amiel, Paris, 1985, p. 401; Madame de La Fayette, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre & Mémoires de la cour de France pour les années 1688 & 1689*, Paris, 1965, p. 87, note 3.
- 4 Cf. annexe III.
- 5 Klaus Malettke, *Ludwig von Frankreich. Leben, Politik und Leistung*, Göttingen et Zurich, 1994, p. 147.
- 6 *Correspondance de Fénelon*, Jean Orcibal (éd.), 13 t., Paris, 1972-1990, t. II : *Lettres antérieures à l'épiscopat 1670-1695*, Paris, 1972, n° 249, p. 274-280, et t. III : *Commentaire de Jean Orcibal*, Paris, 1972, n° 249 : cette lettre a été publiée pour la première fois par d'Alembert en 1787 dans son *Histoire des membres de l'Académie française*.
- 7 *Ibid.*, t. II, p. 277.
- 8 *Ibid.*, t. II, p. 274 : « On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, disait-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est à dire,

pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. » Et p. 275 : « Ils [les ministres] vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. »

- 9 Fénelon, *Les aventures de Télémaque*, Texte établi par Jeanne-Lydie Goré, Paris, 1987. Sur l'histoire de la publication de cet ouvrage, cf. *ibid.*, p. 98 sq. : les cinq premiers livres parurent en 1699 dans une édition anonyme, alors que les suivants (livres VI à XVIII) étaient publiés la même année dans une édition séparée. Ce n'est qu'en 1701 que l'ouvrage parut en une seule édition sous le nom de l'auteur. L'édition de 1717 sera augmentée d'importants ajouts.
- 10 Cf. par exemple *ibid.*, chap. X, p. 349.
- 11 *Ibid.*, chap. IX, p. 319 sq. : « [...] c'est Adraste, roi des Dauniens, de qui nous avons tout à craindre. Il méprise les dieux, et croit que tous les hommes qui sont sur la terre ne sont nés que pour servir à sa gloire par leur servitude. Il ne veut point de sujets dont il ne soit le roi et le père : il veut des esclaves et des adorateurs ; il se fait rendre les honneurs divins. Jusqu'ici l'aveugle fortune a favorisé ses plus injustes entreprises. »
- 12 Saint-Simon, « Lettre anonyme au Roi (avril 1712) », dans *id.*, *Mémoires (II) suivi de Lettre anonyme au Roi et œuvres diverses*, Textes choisis, établis et présentés par Yves Coirault, Paris, 1994, p. 343-391.
- 13 *Ibid.*, p. 380 sq. : « [...] ; votre conscience, des abîmes de votre facilité à croire de détestables conseillers, et d'avoir fermé l'oreille à tout le reste de vos sujets ; enfin à vous faire ériger dans tous les cœurs, et dans toutes les places publiques de leurs restes de villes délabrées qu'ils espèrent raccommo-der, des statues et des monuments plus durables en eux-mêmes, plus honorables à votre mémoire, plus innocents devant Dieu que ne l'ont été ce petit nombre d'ouvrages de sculpteurs et de peintres gagés, que parmi les gémissements publics quelques flatteurs vous ont osé présenter, en en faisant après en secret leur apologie au monde qui l'a rejetée avec indignation. »
- 14 Saint-Simon, *Mémoires. Additions au Journal de Dangeau*, édition établie par Yves Coirault (Bibl. de la Pléiade), 7 t., Paris, 1983-1987, t.V : 1714-1716, p. 486 : « De ces sources étrangères et pestilentielles lui vint cet orgueil, que ce n'est point trop de dire que, sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs ; témoin entre autres ces monuments si outrés, pour en parler même sobrement, sa statue de la place des Victoires et sa païenne dédicace, où j'étais, où il prit un plaisir si exquis ; et de cet orgueil tout le reste qui le perdit, dont

- on vient de voir tant d'effets funestes, et dont d'autres plus funestes encore se vont retrouver.» Cf. en complément P. Faugère (éd.), *Écrits inédits de Saint-Simon*, 8 t., Paris, 1880-1893, t. VI, p. 385 : «L'apothéose qu'il [le duc de La Feuillade] fit du Roi de son vivant, par le scandale de la place des Victoires, et l'impiété de la pompeuse cérémonie de sa dédicace, où Monseigneur fut présent, est une chose tellement connue et immortelle, qu'il seroit superflu de s'y étendre, non plus que sur les folles substitutions de tout son bien pour l'entretenir.»
- 15 Cf. Arthur-Michel de Boislesle, *La place des Victoires et la place de Vendôme. Notice historique sur les monuments élevés à la gloire de Louis XIV* (extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 15, 1888), Paris, 1889, p. 62-64; voir également la contribution de Bettina Cenerelli dans le présent ouvrage.
- 16 Cf. Élisabeth Labrousse, *Pierre Bayle, hétérodoxie et rigorisme*, La Haye, 1964.
- 17 Pierre Bayle, *Ce que c'est que la France toute catholique, sous le règne de Louis le Grand* [1686], Texte établi, présenté et annoté par Élisabeth Labrousse avec la collaboration d'Hélène Himelfarb et Roger Zuber, Paris, 1973.
- 18 *Ibid.*, p. 66.
- 19 Cf. Guy Howard Dodge, *The Political Theory of the Huguenots of the Dispersion, with Special Reference to the Thought and Influence of Pierre Jurieu*, New York, 1947.
- 20 Cf. annexe II p. 344 dans le présent ouvrage : *Soupirs de la France esclave*, 1689, p. 18 sq. : «Le Roi s'est fait donner plus de faux encens que tous les Demi-Dieux des Payens n'en ont eu de véritable. Jamais on ne poussa la flatterie à ce point. Jamais homme n'a aimé les louanges & la vaine gloire au point que ce Prince l'a recherchée. Il nourrit dans sa Cour & autour de lui une foule de flatteurs, qui encherissent les uns sur les autres. Non seulement il permet qu'on lui érige des Statues sur le pied desquelles on grave des blasphèmes à son honneur, & au bas desquelles on attache toutes les Nations du Monde enchaînées. Mais lui même se fait mettre en or, en argent, en bronze, en cuivre, en marbre, en toile, en tableaux, en peintures, en arcs de triomphes, en inscriptions. Il remplit tout Paris, tous ses Palais, & tout le Royaume de son nom & de ses faits; comme s'il avoit laissé mille lieues derrière lui les Alexandres, les Césars & tous les Héros de l'Antiquité.»
- 21 Cf. annexe II : *La Religion des jésuites*, 1689, p. 8 : «La statuë de la Place de la Victoire, sur la base de laquelle on a gravé *Viro immortalis* à l'homme immortel, & aux pieds de laquelle sont enchaînées toutes les nations du monde, est un autre objet qui a frappé les yeux de l'Europe. [...] Mais les hommages, qui ont été rendus à cette statuë par toute la ville de Paris, la feste, les inclinations ou plutôt les adorations, les lampes, & les feux ardents, ont paru aux consciences délicates, une Idolatrie toute pure, & enfin la complaisance que le Roy a eue pour ce culte a paru singulière à ceux qui savent que les Roys sont devant Dieu des ombres & des images; moins que des ombres; que ce sont de vrais néants, que le personnage qu'ils jouent sur la terre n'est qu'un roolle [sic] de Comédie [...].»
- 22 Cf. annexe II : *Le Salut de la France*, 1690; *Le procez de Grand-Val*, 1693; *Les apres-midi des bons François*, 1693; *Politique nouvelle de la cour de France*, 1694; *Lettres D'un gentilhomme François*, 1695.
- 23 Cf. annexe II : *Lettres D'un gentilhomme François*, 1695, p. 128 sq. : «Finiissons, Monsieur, & disons que la posterité ne sera pas peu embarrassée quand elle trouvera des portraits si différents du Roi, comme je vous l'ai fait remarquer. Les uns auront comparé sa Majesté à l'Auguste d'Horace. Il se trouvera des Protestants qui soutiendront qu'Elle ressemble mieux au Dioclétien de Lactance. En racontant les cruautés que l'on a exercées contr'eux pour les faire changer de Religion; & certes elles approchent assez de celle que ce Prince Idolâtre exerça contre les Chrétiens de son temps.»
- 24 François Bluche, *Louis XIV*, Paris, 1986, p. 191; Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, 2 t. (1^{re} éd. 1974), Paris, 1992-1996, t. I, p. 514.
- 25 Cf. Boislesle, 1889, p. 64-69. A propos d'une épi-gramme de 1684, particulièrement virulente, cf. P.J.W. van Malssen, *Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande*, Amsterdam et Paris, 1936, p. 51-53 : *Le Triomphe de la Vérité ou Portrait naïf et sincère de Louis XIV, dédié à Messieurs Boisseau & Racine, Historiographes de la France*, [1684]. Sur deux autres écrits satiriques contre le monument de la place des Victoires, datant de l'année de la mort du roi, cf. Émile Raunié, *Chansonnier historique du XVIII^e siècle. Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques et historiques. Formé avec la Collection de Clairambault, de Maurepas et autres manuscrits inédits*, 10 t., Paris, 1879-1887, t. I, année 1715, Paris, 1879, p. 27 sq. et p. 44 sq. Sur un tract intitulé *La vision du Marechal des Sellon en Provence*, qui parut avec des vers satiriques français et une traduction hollandaise, et qui montre la statue de la place des Victoires entre quatre lanternes, dont l'une est éteinte à l'aide d'un soufflet par un fantôme ailé, cf. Fernand de Saint-Simon, *La place des Victoires*, Paris, 1984, fig. p. 69. Sur deux autres tracts contemporains, cf. Seelig, 1980, p. 484, XLV/66 et 67.
- 26 «Relation générale de tout ce qui s'est passé touchant la Statue que M. le Duc de la Feuillade a fait élever à la gloire du Roy», *Mercurie galant*, avril 1686, Paris, 1686, p. 215-309.
- 27 *Ibid.*, p. 217 sq., 221 sq. et 231.
- 28 *Ibid.*, p. 227 sq. : «Le grand avantage qu'il y a à espérer, pour les Peuples du respect que leur imprime la majesté de ces Statues & de ces Eloges légitimes, est cause que la Religion chrestienne qui condamne sévèrement toutes les actions d'orgueil, ne s'oppose point à ces hommages publics que l'on rend à la vertu des Souverains, parce que Dieu veut que les Roys soient honorez.»
- 29 François Lemée, *Traité des Statues*, Paris, 1688, p. 402-426. Sur le traité de Lemée, cf. Seelig, 1980, p. 47, note 204, qui sous-estime à mon avis l'importance de cet écrit dans le contexte de la réception mouvementée du monument royal de la place des Victoires. Le traité de Lemée connut un écho immédiat tant en France qu'à l'étranger; cf. *Journal des Sçavans*, 26 janvier 1688, p. 158 sq.; Henri Basnage de Beauval, *Histoire des ouvrages des savans*, Paris, t. III, juin 1688, p. 178-180; *Acta eruditorum*, t. I, Leipzig, 1692, p. 110 sq.
- 30 Lemée, 1688, p. 246. En mai 1686, Pierre Rainssant, médecin, antiquaire et garde des Médailles du Cabinet du roi, avait expliqué dans le *Journal des Sçavans* que les Anciens éclairaient leurs sculptures publiques avant tout pour les protéger des profanateurs (Pierre Rainssant, «Dissertation sur les statues», *Journal des Sçavans*, 1686, cahier 12, 20 mai 1686, p. 106-110, p. 110).
- 31 Lemée, 1688, p. 418 sq.
- 32 *Ibid.*, p. 411-416.
- 33 *Ibid.*, p. 423-426, surtout p. 425 sq. : «Pourquoi dire que les honneurs rendus à cette même statue roiale ne se rapportent pas à celui qu'elle représente? Pourquoi l'homme qui mérite d'être respecté à cause qu'il est appelé l'image de Dieu, le bronze n'aura-t-il pas un pareil avantage, puisqu'on peut dire en le montrant, voilà le Roy? Or les Philosophes nous enseignent que cette façon de parler n'est point impropre : car encore qu'il y ait bien de la différence entre la substance de l'un & de l'autre, & que le Roy ne soit pas la moindre particule de sa statue, comme elle n'est pas la moindre particule du roy. La ressemblance néanmoins qui se rencontre entr'eux, leur communiquant le même nom & la même figure, fait qu'ils paroissent aussi une même espèce; la figure étant l'indice & la compagne de la forme substantielle.»
- 34 Cf. annexe II : *Les respects de la ville de Paris*, 1690, p. 4 sq.
- 35 *Ibid.*, p. 68 sq. : «On a toujourns considéré les Souverains comme les images de la Divinité, dont ils tiennent leur puissance & leur autorité; delà vient qu'on leur a souvent donné sans craindre de passer pour idolatres les attributs de la Divinité, leurs Pais sont des sanctuaires leurs paroles des oracles, leurs personnes sacrées, leurs conseils des mystères, le serment de fidélité qu'on leur preste un Sacrement, leurs serviteurs & leurs

- sujets des personnes dévouées, les demandes qu'on leur fait des vœux & des piétés, les services qu'on leur rend des sacrifices; les Soldats qui exposent leur vie pour leurs intérêts des victimes, on les adore, on se prosterne devant eux, leurs trônes sont des autels.»
- 36 Cf. annexe II : *Le Nouveau Panthéon*, 1686, p. 46.
- 37 François-Marie Arouet dit Voltaire, «Le siècle de Louis XIV», dans *id.*, *Œuvres historiques*, Texte établi, annoté et présenté par René Pomeau (Bibl. de la Pléiade, t. 128), Paris, 1957, p. 605-1274, p. 961. Sur l'interprétation de la place des Victoires par Voltaire, voir Francis Haskell, *History and its Images. Art and the Interpretation of the Past*, New Haven et Londres, 1993, p. 206 sq.
- 38 Allan Ellenius, *Karolinska bildidéer (Acta Universitatis Upsaliensis. Ars Suetica, t. 1)*, Uppsala, 1966, p. 163-181; Roger-Armand Weigert et Carl Hernmarck (éd.), *Les relations artistiques entre la France et la Suède 1693-1718. Nicodème Tessin le jeune et Daniel Cronström. Correspondance (extraits) (Nationalmusei Skrifiserie, n° 10)*, Stockholm, 1964, p. 211, 215-217, 220, 224, 243.
- 39 Seelig, 1980, p. 158-171; Johannes Huber, *Selbstdarstellung und Propaganda. Zum Verhältnis von Geschichte, Inhalt und Wirkung des zerstörten Reiterstandbildes Ludwigs XIV. von François Girardon* (thèse de doctorat), Zurich, 1993, p. 173-179; Anthony Upton, *Charles XI and Swedish Absolutism, (Cambridge Studies in Early Modern History)*, Cambridge, 1998, p. 96; Thomas H. von der Dunk, *Das Deutsche Denkmal. Eine Geschichte in Bronze und Stein vom Hochmittelalter bis zum Barock* (thèse de doctorat, Leyde, 1994) (*Beiträge zur Geschichtskultur*, t. 18), Cologne, Weimar et Vienne, 1999, p. 363-366.
- 40 Ruth Clark, *Sir William Trumbull in Paris 1685-1686*, Cambridge, 1938, p. 108 : l'envoyé anglais à Paris, Sir William Trumbull, rapporta le 3 avril 1686 que son homologue impérial avait laissé entendre la veille à la France que l'Empire ne se trouvait en aucun cas dans la situation d'un esclave enchaîné comme le suggérait la place des Victoires. – Les quelques critiques acerbes contre le monument formulées par les Anglais ne le furent pas de manière officielle (cf. Peter Burke, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire*, Paris, 1995, p. 145, 169). Ce rejet fut souvent justifié par des raisons esthétiques (cf. Martin Lister, *A Journey to Paris in the Year 1698*, Londres, 1699³, reprint Raymond Phineas Stearns éd., [*Facsimile Reprints in the History of Science*, t. 4], Urbana, Chicago et Londres, 1967, p. 27 sq.).
- 41 ÖStA, HHStA (= Österreichisches Staatsarchiv, Abteilung: Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Vienne), France, Correspondance, carton 25, dossier II, comte Ferdinand Wenzel Lobkowitz à l'Empereur Léopold I^{er}, Paris, 3 février 1686, fol. 71-75, principalement 73 v^o-75; *ibid.*, dossier III, lettre du 11 mars, fol. 43-44, principalement fol. 43; *ibid.*, lettre du 18 mars, fol. 47-52, spécialement fol. 51; *ibid.*, lettre du 24 mars, fol. 61-62; *idem*, lettre du 29 mars, fol. 64-68. On ne trouve, en revanche, aucune mention de la statue dans les lettres adressées par l'empereur à son ambassadeur : *ibid.*, France, Correspondance, carton 26 (1680-1699).
- 42 ÖStA, HHStA, France, Correspondance, carton 25, dossier III, lettre du comte Ferdinand Wenzel Lobkowitz à Léopold I^{er}, Paris, 29 mars 1686, fol. 64-68, ici fol. 65 : dessin au crayon, 8 x 12,5 cm, inscription : «a fronte / Augustus toro iam nullis hostibus orbe / pacem agit armato lodoix pacem imperat orbi». Sur le relief de *La Paix de Nimègue*, voir François Souchal (dir.), *French Sculptors of the 17th and 18th centuries. The Reign of Louis XIV. Illustrated catalogue*, 3 t. et 1 suppl., Oxford, Londres et Boston, 1977-1993, t. I, 1977, p. 255, n° 45c°; *Sculpture française II – Renaissance et temps modernes*, Musée du Louvre, Département des sculptures, Jean-René Gaborit (dir.) et al., 2 t., Paris, 1998, t. I, p. 345, MR 3380.
- 43 *Ibid.*, fol. 66, dessin au crayon, 8 x 12,5 cm, inscription : «indocilis quamdam potiori cedere gallo / ponit iber fastus tumidos et cedere discit / aspectus posterior». Sur le relief de *La Préséance de la France reconnue par l'Espagne*, voir Souchal, t. I, 1977, p. 255, n° 45f; cat. Louvre, 1998, t. I, p. 345, MR 3381.
- 44 *Ibid.*, fol. 67, dessin au crayon relevé à la plume, 23,3 x 18,5 cm (mesures de la page).
- 45 Cf. annexe II : *La Vérité Chrétienne*, 1689; *Gallia Titubans, 1690; Beschreibung Der Ruhm-sücht- und Hochmüthigen Ehren-Seule, 1690; Der christlichen Wahrheit gehabte Audiens, 1690; Ehren-Ruff Teutschlands, 1691; Wunderbahrer Adlers-Schwung, 1694; Leopolds des Grossen Röm. Käyers wunderwürdiges Leben und Thaten, 1708.*
- 46 *Correspondance du nonce en France Angelo Ranuzzi (1683-1689)*, Bruno Neveu (éd.), 2 t. (*Acta nuntiaturae gallicae*, t. 10 et 11), Rome, 1973, t. I : 1683-1686, surtout p. 710 sq. et p. 724. Sur le médaillon et la susceptibilité de la curie romaine, cf. l'étude détaillée de Dietrich Erben, «Die Pyramide Ludwigs XIV. in Rom. Ein Schanddenkmal im Dienst diplomatischer Vorherrschaft», *Römisches Jahrbuch der Bibliotheca Hertziana*, t. XXXI, 1996, p. 427-458, surtout p. 455 sq. L'envoyé vénitien Girolamo Venier, dans son compte rendu du 27 mars 1686, donne un résumé des discours diplomatiques préliminaires à l'inauguration de la statue royale; voir Bibl. nat., Ms., Italie 1898, p. 113-114 (référence aimablement communiquée par Thierry Sarmant).
- 47 Hans Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren. Zur Geschichte seines Hauses und Hofes, seiner Regierung und Politik*, Berlin, 1897, p. 307.
- 48 Ézéchiel Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, édition établie et annotée par Émile Bourgeois et présentée par Michel Richard, Paris, 1973, p. 39 et 49.
- 49 Les rapports de Spanheim et les réponses de Berlin se trouvent au Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, Berlin (GStA PK). Les rapports de Spanheim portent souvent une double date : la première correspond au calendrier julien, encore utilisé à l'époque dans les pays protestants; la seconde, plus «récente», au calendrier grégorien employé de nos jours.
- 50 Les communiqués de Rébenac et les instructions correspondantes de Versailles se trouvent à Paris aux Archives du ministère des Affaires étrangères (AAE). Sur Rébenac, voir Prutz, 1897, p. 91-124.
- 51 Cf. Seelig, 1980, p. 158 sq. Cf. aussi l'article «Réunions», dans *Dictionnaire du Grand Siècle*, François Bluche (dir.), Paris, 1990, p. 1330 sq. : «Il s'agit des annexions pratiquées par la France après la paix de Nimègue au détriment de l'Empire et du cercle de Bourgogne (Pays-Bas espagnols) de 1679 à 1684. Elles reposent sur une interprétation extensive du traité, qui reconnaît au Roi les territoires et leurs dépendances, terme ambigu qui ouvrait la porte à tous les abus.»
- 52 Cf. Souchal, 1977, t. I, p. 257, n° 45m⁴⁰; cat. Louvre, 1998, t. I, p. 346, RF 1605 : commandé par contrat le 9 mars 1685 et réalisé entre août et octobre 1685; prévu initialement pour le piédestal du monument, mais jamais posé à cet emplacement; peut-être placé plus tard sur l'un des pylônes détruits en 1718, ou conservé dans l'hôtel du duc de La Feuillade; entra au Louvre en 1914 comme don du roi d'Angleterre George V.
- 53 GStA PK, I. HA Rep. II Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 1-3 : rapport de Spanheim envoyé de Paris (15/25 mars 1686); voir aussi la version définitive de ce rapport fol. 4-6. – Les Suédois avaient commencé dès l'automne 1685 à protester contre le monument, et surtout contre le médaillon en question. Dans le sillage d'Ellenius (1966), p. 173, Seelig (1980), p. 165, explique que l'envoyé suédois Lillieroot, constatant que ces objections restaient vaines, avait lancé une vaste opération diplomatique dans la seconde moitié du mois de février, et attiré notamment l'attention des envoyés du Danemark et du Brandebourg à Paris sur le bas-relief incriminé. Bien que les rapports de Spanheim ne contiennent aucune allusion à cette campagne d'information, le début relativement tardif de la correspondance de l'envoyé spécial du Grand Electeur suggère que c'est son homologue suédois qui l'a informé de l'existence de ce relief.
- 54 GStA PK, I. HA Rep. II Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 1-3 : rapport de Spanheim envoyé de Paris (15/25 mars 1686), ici fol. 2-3.

- 55 *Ibid.*, fol. 8-10 : rapport de Spanheim envoyé de Paris (22 mars/1^{er} avril 1686), ici fol. 10. Suivant l'exemple d'Ellenius, 1966, p. 175, Seelig, 1980, p. 165 sq., explique que l'envoyé suédois a vu lors de la cérémonie d'inauguration un modèle en plâtre modifié du premier médaillon, dans lequel la figure de Charles XI est simplement remplacée par un groupe de bâtiments sommaire. Le rapport de Spanheim ne comporte aucune mention de ce relief transformé.
- 56 GStA PK, I. HA Rep. 11 Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 19-21 : première version du rapport de Spanheim envoyé de Paris le 4 avril 1686.
- 57 *Ibid.*, fol. 19 v°-20 : « Der Vierte ist gantz entblöst, representiret einen Mann in seinen besten Jahren, welcher mit Einer unvergnügten mine gegen den Himmel schauet, als thäte Er wieder denselben und daß glück murmeln, hat bey seinen Füßen Ein Casquet, Ein Schild, Ein Krusch [?] von allerhandt gewehr etc. wirdt auff Churbrandenburg gedeudet, welcher dem Schweden das abgenom[m]ene Pom[m]ern restituieren müste » (« Le quatrième, entièrement nu, représente un homme dans la force de l'âge qui tourne un regard triste vers le ciel, comme s'il s'élevait contre lui et la fortune. A ses pieds gisent un casque, un bouclier et tout un faisceau d'armes. Il est interprété comme le Brandebourg contraint de restituer la Poméranie à la Suède »).
- 58 Reproduction de cette sculpture, interprétée différemment par Spanheim, dans cat. Louvre, 1998, t. I, p. 347, RF 4410 : *La Hollande*. Seelig, 1980, p. 60, reconnaît également dans cette figure une personification de la Hollande.
- 59 GStA PK, I. HA Rep. 11 Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 23-24 : version définitive du rapport de Spanheim envoyé de Paris le 4 avril 1686, ici fol. 23 v° : « auf eine hohe Person gedeudet ».
- 60 En 1885, Geffroy a émis l'hypothèse que Frédéric-Guillaume aurait été choqué par la représentation humiliante de l'Oder et de l'Elbe. Les sources historiques n'en fournissent pourtant aucune preuve, dans la mesure où les deux fleuves ne figuraient même pas sur le monument. A. Geffroy (éd.), *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, t. II : Suède, Paris, 1885, p. LXXII-LXXIII ; cf. Boislisle, 1889, p. 67.
- 61 GStA PK, I. HA Rep. 11 Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 25-30 : « réponse de Berlin », 9 avril 1686.
- 62 *Ibid.*, fol. 26-29.
- 63 AAE, Correspondance politique, Prusse, 26, fol. 226-231 : comte de Rébenac à Berlin, 20 avril 1686 ; cf. aussi Prutz, 1897, p. 307, note 3.
- 64 *Ibid.*, fol. 229 v°-230 v° : « Monsieur l'Electeur de Brandebourg m'a déjà, Sire, fait parler plusieurs fois de certains basreliefs qui doivent accompagner une Statuë de Vôtre Majesté. On voudroit que la personne de Monsieur l'Electeur n'y fut point représentée, et qu'on mit seulement des emblèmes, ou la figure d'une femme pour marquer la Poméranie. C'est, Sire, un détail dans lequel on veut faire entrer les Roys de Danemark, de Suède, et l'Electeur de Brandebourg, comme dans une chose qui ternit entièrement leur gloire. Je n'ay point voulu me charger d'en rendre compte directement à Vôtre majesté ; parce que ce n'est point Elle qui fait ériger la Statuë ; Qu'on ne peut pas même avoir vû les basreliefs ; puisqu'ils ne doivent être faits que dans une année, et comme ce ne sont que les effets du zèle qu'un sujet a eu pour la gloire de Vôtre Majesté, elle ignore, selon les apparences, en quoy ils consistent jusques à ce qu'elle les ait vûs elle même : et qu'ainsy je ne puis avoir l'honneur d'en écrire directement à Vôtre Majesté. »
- 65 *Ibid.*, fol. 230 (début du passage chiffré) : « Sy cestoit, Sire, une chose faisable de ne point représenter les personnes des Princes que sous des figures empruntées, S. M. eviteroit d'être souvent importunée de cette affaire. » – Peut-être à l'époque avait-on déjà envisagé de confier à Mignard le soin de réaliser un dessin moins compromettant. Dans une note difficile à déchiffrer située dans la marge du rapport de Rébenac, on lit : « Si conv. m. de la feuillade le s[ieur] Mignard le sculpteur passés [?]. »
- 66 AAE, Correspondance politique, Prusse, 26, fol. 232-234 : Ministère des Affaires étrangères à Rébenac, Versailles, 2 mai 1686 ; cf. aussi Prutz, 1897, p. 307, note 3, qui a daté la réponse de Versailles du 3 mai.
- 67 *Ibid.*, fol. 233-234 : « Quant aux plaintes qui vous sont faites de quelques basreliefs dont le Duc de la Feuillade pretend orner les environs de ma statue et qui sont pas encore parus, je ne crois pas que le sujet peut avoir l'Electeur du Brandebourg dy trouver a redire n'y ayant rien qui ne soit entièrement conforme avec la verité [biffé : qui use] connue de toute l'Europe et la Cour ou vous estes ne pouvant pas disconvenir que c'est à ma seule consideration quelle a rendu la Pommeranie à la Suede et que cette Couronne ne soit redevable à ma fermeté et [à] ma puissance de l'avoir restituer [?] de loin ce quelle avoit perdue par ses fautes ainsy il n'use pas de ma justice de d'exiger [?] qu'un de mes sujets ne marque à la posterité un examen [?] si considerable. On s'y est desja expliquer de mesme au Sr de Spanheim qui a fait de semblables justances pour la suppression des basrelief et comme [biffé : quoyqu] on ne luy a donné aucune réponse décisive [biffé : bien décisive il y a néanmoins toute] vous devez aussy continuer à refuser de vous charger de m'en escrire. »
- 68 *Ibid.*, fol. 233 : « Je m'en feray rendre compte – et feray examiner s'il y a quelque chose qui puisse fr. [faire] quelq. prejudice au d[it] Electeur sur cela. »
- 69 AAE, Correspondance politique, Prusse, 26, fol. 269-278 : Rébenac au ministère parisien des Affaires étrangères, Berlin, 17 mai 1686, ici fol. 277 v°-278 : « J'ay donné part aux Ministres de ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire touchant les basreliefs qui doivent accompagner sa statuë. Monsieur l'Electeur à qui je n'ay pas voulu en parler directement m'a fait témoigner l'obligation qu'il luy en avoit. »
- 70 GStA PK, I. HA Rep. 11 Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 37-40 : rapport de Spanheim envoyé de Paris (26 avril/6 mai 1686).
- 71 *Ibid.*, fol. 38-39.
- 72 *Ibid.*, fol. 39 : « Et ce d'autant plus qu'en cette occasion, il n'estoit pas question d'un monument particulier ou en chambre, érigé à la Gloire du Roy, ni de quelques ouvrages de poésie ou de Panegyrique, mais d'un monument public, fait pour la postérité et pour estre érigé au milieu de la Capitale du Royaume, et en suite d'une dédicace aussi solennelle et autorisée de la présence de toute la Maison Royale, de toute la Cour et de tout Paris. »
- 73 *Ibid.*, fol. 39 v°. Le Conseil impérial de Suède avait décidé le rappel de son ambassadeur le 13 mars. Or l'ordre n'atteignit Lillieroot que le 19 avril ; il eut donc le temps, avant de quitter définitivement Paris au début du mois de mai, d'observer le monument inauguré le 28 mars (cf. Seelig, 1980, p. 165 sq.).
- 74 GStA PK, I. HA Rep. 11 Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 41-44 : rapport de Spanheim envoyé de Paris (30 avril/10 mai 1686).
- 75 *Ibid.*, fol. 41 v°.
- 76 Sur la visite du roi, voir différents passages du rapport du *Mercure galant* , décembre 1681, p. 257-271 ; concernant les attributs des esclaves, cf. l'annexe I, p. 343 dans le présent ouvrage.
- 77 C'est l'opinion que défendent Geffroy, 1885, p. LXXII-LXXIII, et Boislisle, 1889, p. 67.
- 78 Article « Grand Électeur (Frédéric-Guillaume, dit le) », dans Bluche, 1990, p. 676 sq.
- 79 Cf. Souchal, 1993, p. 73, n° 45m⁶ ; cat. Louvre, 1998, t. II, p. 562, FR 4215 : le musée a pu acheter cette seconde version en 1988 auprès d'un collectionneur privé (Geneviève Bresc-Bautier, « Les récentes acquisitions des musées nationaux », *Revue du Louvre* , n° 38, 1988, n° 4, p. 333).
- 80 GStA PK, I. HA Rep. 11 Relations extérieures : France, n° 87b, fasc. 5, fol. 33-36 : rapport de Spanheim envoyé de Paris (21 avril/2 mai 1687), fol. 33 : « [...] il y faisoit mettre le Roy sans chapeau, à costé un Ministre ou Secret^e d'Etat en manteau tenant un Trait^e, et en suite trois Ambass : ou Envoyés, comme pour marquer ceux de Suede et Dannem : et de Son Altesse

- Electorale; Que de cette manière il ne pourroit y avoir rien d'offensant, ni contre la vérité du fait, d'ailleurs assez notoire et public [...]
- 81 *Ibid.*, fol. 35 v^o – 36 v^o.
- 82 Cf. annexe II : *Ludwigs des XIV. Königes in Frankreich wundervolles Leben oder Steigen und Fall*, 1708, 2^e partie, p. 154 : « Sur le piédestal sont placés quatre captifs, également de métal, qui symbolisent les nations vaincues. On notera ici que feu l'Electeur de Brandebourg s'est plaint de l'une de ces images, et qu'il a écrit avec insistance au roi qui a accepté de bonne grâce de la faire modifier. » – Cf. Huber, 1993, p. 172 sq., note 401, qui cite l'édition de 1709.
- 83 *Preußen 1701. Eine europäische Geschichte*, éd. par le Deutsches Historisches Museum et la Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg, cat. exp., Berlin, Grande Orangerie du château de Charlottenburg, 6 mai-5 août 2001, 2 t., Berlin, 2001, t. II, p. 279 sq., n^o X.24.
- 84 Cf. Christoph Frank, « Zwischen Frankreich und Preußen. Das Denkmal des Großen Kurfürsten von Andreas Schlüter im Spiegel seiner öffentlichen Rezeption », *ibid.*, t. I, p. 341-352. Frank fait surtout ressortir les difficultés ressenties par les protestants émigrés au Brandebourg face à cette effigie louis-quatorzienne du Grand Électeur. Voir en dernier lieu Bernd Nicolai, *Andreas Schlüter. Das Reiterdenkmal des Grossen Kurfürsten im Ehrenhof von Schloss Charlottenburg, Luisenplatz – Berlin-Charlottenburg*, Berlin, 2002.
- 85 Cela s'appliquerait également à la statue de Louis XIV réalisée par Antoine Coysevox entre 1687 et 1689 pour la cour intérieure de l'hôtel de Ville de Paris. Sur cette sculpture, cf. Souchal, t. I, 1977, n^o 51a, b et c, p. 200.
- 86 Cf. *Les Effets du Soleil. Almanach du règne de Louis XIV*, Maxime Préaud (dir.), cat. exp., Paris, musée du Louvre, 19 janvier-17 avril 1995, Paris, 1996, n^o 39, p. 116. Sur la statue équestre en bronze de six mètres de haut, détruite à la Révolution, cf. Souchal, t. II, 1981, n^o 65, p. 55 sq. Sur la genèse de la place et du monument équestre, cf. Boislisle, 1889, p. 107-197; Huber, 1993, p. 70-134 et 179-296; Richard L. Cleary, *The Place Royale and Urban Design in the Ancien Régime*, Cambridge, 1999, p. 202-208; Rochelle N. Ziskin, *The French Crown and the financiers of Paris : Public and Private Representation at the Place Vendôme, 1685-1792* (Ph.D. dissertation, Harvard University, 1992), Ann Arbor, 1992; *id.*, « The Place de Nos Conquêtes and the Unraveling of the Myth of Louis XIV », *Art Bulletin*, 76, 1994, p. 147-162; *idem*, *The Place Vendôme : architecture and social mobility in eighteenth-century Paris*, Cambridge, New York et Melbourne, 1999. En dernier lieu *La place Vendôme. Art, pouvoir et fortune*, Thierry Sarmant et Luce Gaume (dir.), cat. exp., Paris, Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 2002.
- 87 Ulrich Keller, *Reitermonumente absolutistischer Fürsten. Staatstheoretische Voraussetzungen und politische Funktionen* (Münchner Kunsthistorische Abhandlungen, t. 2), Munich et Zurich, 1971, p. 79 sq. Ces arguments sont réfutés dans Huber, 1993, p. 266-273, et Seelig, 1980, p. 356, note 888.
- 88 Cf. Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, 1999, p. 563-565. C'est finalement le type de l'empereur romain monté sur un cheval au pas qui s'imposera, à partir du milieu des années 1680, pour les monuments équestres du Roi-Soleil projetés et partiellement réalisés dans de nombreuses villes de province (voir Michel Martin, *Les monuments équestres de Louis XIV. Une grande entreprise de propagande monarchique*, Paris, 1986, p. 70; sur l'exposé de Martin, imprécis sur plusieurs points, cf. la critique de Lorenz Seelig dans *Kunstchronik*, 43, 1990, p. 219-225).
- 89 Sur ces différents projets, cf. Seelig, 1980, p. 202 sq. et p. 339, note 772; Huber, 1993, p. 192-210; François Fossier, *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque nationale de France : architecture et décor*, Paris et Rome, 1997, p. 185-193.
- 90 Huber, 1993, p. 196 sq.; Seelig, 1980, p. 202 sq.
- 91 Seelig, 1980, p. 340; Huber, 1993, p. 209 sq.
- 92 *Registre Journal des Délibérations et des Assemblées de l'Académie Royale des Inscriptions (RJA)*, t. V, séance du 26 mars 1699; cf. Boislisle, 1889, p. 148; Seelig, 1980, note 783; Huber, 1993, p. 256 sq.
- 93 La rédaction des inscriptions pour le monument de la place Vendôme sera considérée par l'Académie comme un modèle pour les futures statues érigées en province (cf. Huber, 1993, p. 261 sq.).
- 94 Huber, 1993, p. 262; pour les inscriptions du socle datant de 1699, *ibid.*, p. 1-1V.
- 95 Weigert et Hernmarck, 1964, p. 206 : 14-24 octobre 1698; cité d'après Seelig, 1980, p. 194.
- 96 *Mercur galant*, août 1699, p. 221 : « On salua la Statuë avec une profonde inclination. » Je remercie Robert W. Berger de m'avoir communiqué ce passage du texte.
- 97 Cf. Boislisle, 1889, p. 81 : d'après le *Journal* de Dangeau (t.VII, p. 86), c'est Louis XIV qui voulut supprimer cet éclairage, car il estimait que « ces sortes de lampes-là ne devoient être que dans les églises ». D'après Saint-Simon (nouv. éd. 1888, t.VI, p. 245), c'est le jeune duc de La Feuillade qui insista dans ce sens, car il ne voulait plus financer l'entretien coûteux des lanternes.
- 98 Bibl. nat., Ms, fr. 391 : *Description d'une Gallerie Statuaire Érigée à la Gloire du Roy travaillée, composée et mise au jour en quatre langues, françoise, espagnole, italienne, latine. Gallerie de trente huit toises de long sur trois toises de large. Dediée à la Gloire de Louis le Grand. Contenant trente et une Statuës ou Figures de tres belle pierre de taille de Sorcy, blanche & polie comme le marbre; toutes de hauteur naturelle : dont quelquesunes ont plus de six pieds, & d'autres sept & demy. Construite Par le Sr [Pierre] Gauthier Grand Doyen & Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Toul en sa maison de campagne scize au Village de Dommartin prs lad. Ville. Exposée A la veuë des passans au bord du grand chemin qui va de Toul à Nancy. Route D'Allemagne [1705]*; cf. Burke, 1995, p. 168.
- 99 *Ibid.*, fol. 18.
- 100 *Ibid.*, fol. 17 v^o.
- 101 Cf. Klaus Maurice, *Die französische Pendule des 18. Jahrhunderts. Ein Beitrag zu ihrer Ikonologie* (*Neue Münchner Beiträge zur Kunstgeschichte*, t. 9), Berlin, 1967, p. 18-24 et fig. 17a-c. Je remercie Pierre Lemoine, inspecteur général honoraire des musées de France, d'avoir insisté sur l'intérêt de cette pendule.
- 102 *Ibid.*, p. 21 et 23.
- 103 Cf. *Catalogue sommaire illustré des peintures du musée du Louvre et du musée d'Orsay, École française*, t. IV, Isabelle Compin et Anne Roquebert (dir.), Paris, 1986, p. 186; Kirsten Ahrens, *Hyacinthe Rigauds Staatsporträt Ludwigs XIV. Typologische und ikonologische Untersuchung zur politischen Aussage des Bildnisses von 1701* (thèse de doctorat, Münster, 1988/1989), Worms, 1990.
- 104 Cf. Seelig, 1980, n^o XLV/36, p. 474.
- 105 Sur cette position de jambe, inspirée du cérémonial de cour, cf. Ahrens, 1990, p. 68-70.
- 106 Sur les différents portraits de Desjardins par Rigaud, cf. Seelig, 1980, p. 22-26.
- 107 Germain Brice, *Description de la Ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, 6^e éd., 4 t., Paris, 1713, t. I, p. 273 : « A l'entrée de la Rue Neuve des Petits-Champs, qui commence à la place des Victoires, demeure Hyacinthe Rigault, tres-excellent peintre pour le portrait. »

Devis des augmentations des trophées de bronze

Devis des augmentations des trophées de bronze qu'il convient faire pour mettre à l'ouvrage que monseigneur le duc de La Feuillade veult faire faire et qu'il est nécessaire de faire à cause de l'augmentation de la grandeur du pied destal.

Arch. nat., Min. centr., LXXXIII, 184 – 9 mars 1685

Premièrement, pour l'esclave qui représente l'Empire, il faudra deux plastrons de trois pieds de hauteur chacun de deux pieds et deux poulces de largeur;

Pour celuy qui représente la Hollande, un grand aviron de quatre pieds de hauteur et un pied quatre poulces de largeur et un faisceau d'armes de cinq pieds de longueur ou environ;

Pour l'esclave qui représente l'Espagne un trophée à la romaine de trois pieds de hauteur sur un pied et demy de largeur, et une pertuisanne de trois pieds de largeur;

Et pour celuy qui représente le Brandebourg, un faisceau d'armes de cinq pied de longueur et un grand aviron de trois pieds huit poulces sur un pied trois poulces de largeur.

Plus il faudra faire deux autres festons plus grands que de ceux qui sont faitz plus long d'un pied; Plus il convient faire faire trois bas reliefs de deux pieds quatre poulces de hauteur sur la mesme largeur [+ et plus hault et plus large autant que faire ce pourra] à cause que c'est dans un rond, accompagné de festons qui tombent des deux costez de sept pieds de pourtour ou environ avec des rubans

qui les lient; lesquels bas-reliefs représenteront un *la soumission du doge de Gênes*, l'autre *la défense des duels* et le troisième et dernier *la destruction de l'hérésie dans la France*.

Plus au lieu des huit consolles petites en estain huit autres de trois pieds trois poulces pour lesd. Hauteur sur treize poulces de largeur.

Plus sera fait quatre frises avec la devise du Roy accompagnée, de branches de lauriers et un escrittau pour mettre *Nec pluribus impar*, et au lieu et place des quatre frises de bronze qui devoient estre faictes et où auroit esté escript les vers latins. Plus agrandir les quatre bas reliefs de six poulces par un costé et trois poulces pour la hauteur au lieu des bordures au tour des bas reliefs qui se doivent faire.

Et sera loisible à l'entrepreneur de se servir des treilles [?], consolles de bronze et festons pour employer aux susdits ouvrages.

[Suit le marché entre M. de La Feuillade et Martin Desjardins, sculpteur ordinaire des Bâtimens du Roi, demeurant à Paris rue Saint-Sauveur, moyennant la somme de 12 500 livres]

Annexe II

Pamphlets contemporains mentionnant la statue de Louis XIV de la place des Victoires

Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, les descriptions parues à l'occasion de l'inauguration de la place n'ont pas été retenues. Les ouvrages suivants contiennent des indications précieuses : Hubert Gillot, *Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne*, Nancy, 1914, p. 269-273 ; Friedrich Kleyser, *Der Flugschriftenkampf gegen Ludwig XIV. zur Zeit des pfälzischen Krieges*, (*Historische Studien*, cahier 270), Berlin, 1935, p. 56, note 83 ; Friedrich B. Polleross, « Sonnenkönig und österreichische Sonne. Kunst und Wissenschaft als Fortsetzung des Krieges mit anderen Mitteln », *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte*, t. XL, 1987, p. 239-256 ; Jean Schillinger, *Les pamphlétaires allemands et la France de Louis XIV* (*Contacts : Sér. 2 ; Gallo-Germanica*, vol. 27), Berne, Berlin et al., 1999, p. 144-146.

Claude-Charles Guyonnet de Vertron, *Le Nouveau Panthéon, ou le Rapport des divinités du paganisme, des héros de l'antiquité et des princes surnommés grands, aux vertus et aux actions de Louis-le-Grand, avec des inscriptions latines et françaises en vers et en prose, pour l'histoire du Roy, pour les revers de ses médailles, pour les monuments publics [...]*, Paris, J. Morel et H. Charpentier, 1686, p. 15-31, p. 46.

L'Esprit de la France et les Maximes de Louis XIV Découvertes à L'Europe, Cologne, Pierre Marteau, 1688, p. 180.

De Geest van Vrankryk, en de Grondregelen van Lodewyk de XIV. Aan Europa ontdekt, Vrystadt, Geeraard de Smeeder, 1688, p. 16.

[Pierre Jurieu], *Soupirs de la France esclave, qui aspire après la Liberté*, Amsterdam 1689, Reprint Paris, 1976, p. 18 sq.

[Pierre Jurieu], *La Religion des jésuites, ou Reflexions sur les inscriptions du père Menestrier, & sur les écrits du père Le Tëllier pour les nouveaux chrestiens de la Chine & des Indes, contre la disneuvième observation de l'Esprit de Mr. Arnaud. Dans lesquelles on trouve la défense de l'Esprit de Mr. Arnaud, & un jugement sur la contestation entre l'evêque de Malaga, les jésuites & les auteurs de la Morale pratique des jésuites, au sujet des missionnaires des Indes*. A La Haye, chez Abraham Troyel, 1689, p. 5 et 8.

La Vérité Chrétienne à L'Audiance du Roy Très-Christien, Donnée à Versailles, le 15 juillet 1690, Sur la Copie imprimée à Paris, Chez Jean Coignard Imprimeur du Roy, 1690, p. 5-7.

[Cl.-Fr. Ménestrier], *Les respects de la ville de Paris en l'érection de la statue de Louis le Grand, justifiés contre les ignorances et les calomnies d'un hérétique français, réfugié en Hollande*, Lyon, 1690, p. 4 sq.

Gallia Titubans, Oder Ungefährliche Vorstellung, Wie weit dermalen die Cron Franckreich von Ihrer bißherigehabter Reputation, so wol der Klugheit als des Wölstands abgefallen, und aus was vor Moralisch- und Politischen Ursachen zu hoffen, daß Ihr Terminus fatalis vor der Thür seye, Anno 1690 [s.l.], p. 53 sq.

Beschreibung Der Ruhm-sücht- und Hochmüthigen Ehren-Seule/Welche LUDOVICO XIV zu Pariß auffgerichtet worden/Durch Den MARESCHAL und Hertzog de la Feuillade. Wobey mit angefüget einige Gegen-Schriften/So wohl auff das Praedicat Ihrer Majestät DEM UNSTERBLICHEN/Als auch die übrigen Auff-Schriften. Dem günstigen Leser bey gegenwärtiger Zeit in Teutsche Sprache für Augen gestellt. Gedruckt zu Straßburg auf dem hohen Turm Münster/Bey Prah-Hanß Lufft-Springern/Im Jahre 1690 [une première édition sans béquet parut dès 1689].

Le Salut de la France. A Monseigneur le Dauphin, Cologne, Pierre Marteau, 1690, p. 213 sq.

Der christlichen Wahrheit gehabte Audiens, Bey dem Allerchristlichsten König Ludwig dem XIV. zu Versailles. Am Neuen Jahrs-Tag 1690, Wörinnen im Namen deß ganzen chritlichen Europae, dem König sein biß anhero Unchristliches Verhahren zu Gemüte geführt, und von ihm derowegen Rechenschaft begehrt wird, s.l.n.d. [1690] : Sebald Tstber : J.Q., p. 3-4.

Eigen Lob stinckt gern, oder wahrhafftige Relation Eines jüngsthin aus Franckreich angelangten Herrn, den 20 Januarii dieses 1690esten Jahrs einem seiner guten Freund überschicket, in welcher so wohl der Franzosen stolze und hoffärtige Gedancken von sich selbst, und veracht für alle andere Völcker, als auch ihre lächerliche Geberthen, und endlich ihr betauerlicher Hahrey-Stand, sambt andern vielen Dingen vorgestellt werden, s. l., 1690, p. 3-6 et p. 21.

Hannß Jacob Wagner von Wagenfels, *Ehren-Ruff Teutschlands, Der Teuschen, Und Ihres Reichs*, Vienne, Johann Jacob Mann, 1691, p. 74-76.

Le procez de Grand-Val fait aux enfers sur la deposition des trois Parques & sur le rapport de Belphegor, Veue, corrigé & augmenté sur les quintessences, 1693, p. 24.

Les apres-midi des bons François, ou les entretiens que les Bons François ont entre eux, sur les nouvelles des gazettes, Cologne, Pierre Marteau, 1693, p. 25-26.

L'Ombre de Charles V. Duc de Lorraine, consultée Sur l'état présent des affaires de l'Europe, A Cologne, Chez Pierre Marteau, 1694, p. 60.

Politique nouvelle de la cour de France sous le Règne de Louis XIV. Où l'on voit toutes ses intrigues, & sa manière presente d'agir, à l'égard de toutes les Puissances de l'Europe, uniquement pour satisfaire à l'ambition, & à la grandeur de son Monarque. A Cologne, Chez Pierre Marteau, 1694, p. 218 sq.

Johann Constantin Feige, *Wunderbahrer Adlerschwung [...] Das ist : Eine außführliche Historische Beschreibung Von mancherleyen vorgefallenen Staats-Händeln, prächtig gehaltenen Einzügen [...]*, 2 vol., Vienne, Leopold Voigt, 1694, t. II, p. 603.

[Michel Le Vassor], *Lettres D'un gentilhomme François sur l'établissement d'une Capitation Générale en France*, Liège, Jean le Bon, 1695, p. 126-128.

[Eucharius Gottlieb Rinck], *Ludewigs des XIV. Königes in Franckreich wunderwürdiges Leben oder Steigen und Fall. in Zwey Theilen. mit Kupffern*, Cologne, chez Peter Martenau, s.d. [1708], 2^e partie, p. 154-155 [éd. Francfort et Leipzig, Riegel, 1709].

Eucharius Gottlieb Rinck, *Leopolds des Grossen Röm. Käyers wunderwürdiges Leben und Thaten aus geheimen Nachrichten eröffnet*, 2 vol., Leipzig, Thomas Fritsch, 1708, t. I, p. 85-86.

« Discours oder Schutzrede über vorherstehende Kriegsdeclaration » [1688], dans *Der römischen Kayserlichen Majestät und des Heiligen Römischen Reichs [...]. Acta publica [...]. Vierzehender, oder der Continuation Zehnder Theil [...]*, von weyland Michael Casparo Londerpio, Francfort, Cologne : Carl Joseph Bencard, 1716, p. 366.

« Sur la Statue du Roy élevée à la Place des Victoires en 1686 »

« Extrait des mémoires de Mr Feuillet, Chanoine de p.t Cloud t. 2 et suiv. o 61 »

Archives du ministère des Affaires étrangères (AAE), Mémoires et documents, France, vol. n° 978, fol. 343-345

[Autant que je puisse en juger, les mémoires de Nicolas Feuillet n'existent ni sous une forme imprimée ni sous une forme manuscrite.

Cette transcription reproduit la graphie du modèle, avec toutes ses particularités; seule l'écriture majuscule de nombreux mots commençant par « s » a été supprimée.]

Le 20 Mars 1686 étant allé voir Monsieur je le trouvay a table avec Mad^e. de Guise, Mad^e la grande Duchesse de Toscane et quelques autres Dames.

Monsieur me dit devant ces Princesses, Mr. Feuillet savez vous que l'on fera la dedicace de la Statue du Roy élevée en la Place des Victoires dans huit jours; Que voulez vous dire Monsieur repris je, est ce que le Roy sera doresnavant le Dieu des françois? On dedie a Dieu des temples mais je n'avois point vue que l'on eut fait la dedicace d'un homme mortel et chretien... Comment dit Monsieur j'y seray, Madame, mes enfans, les Princes et Princesses, les grands Seigneurs, la Ville, et ce sera de grandes magnificences; Quoy Monsieur repris je vous allez donc avec Madame, vos enfans les Princes et Princesses et la Ville de Paris devenir Idolatres? Qu'allez vous faire vous allez attirer sur la personne du Roy et sur tout le Royaume toute la collere de Dieu. Gustave Roy de Suede passant par une Grande Ville d'Allemagne pour aller donner la bataille ou il fut tué le peuple se prosterna contre terre devant luy; Ce Grand Prince quoy qu'heretique – plus éclairé que vous n'etes vous autres s'ecria : que faites vous mes enfans? il m'arrivera quelque chose de funeste, vous me rendez un honneur qui n'appartient qu'a Dieu seul; En effet incontinent aprez il fut tué. Allez vous n'aimez vous autres ny le Roy ny le Royaume si vous commettez une si grande impieté. Je vous dis cela parce que comme vous savez j'aime le Roy plus que ma vie mais s'il souffre qu'on luy rende des honneurs qui n'appartiennent qu'a Dieu il est perdu. C'est dit Monsieur, Lafeuillade qui est cause de cela; Bon repliquai je,

Lafeuillade parce que cet homme est un fou et qu'il a inventé une Impieté il faut vous autres que vous soyez des fous et des Impies; Mais le Roy est devot dit Monsieur; O quelle devotion repondis je de se vouloir mettre a la place de Dieu et de se faire rendre des honneurs qui n'appartiennent qu'a Dieu seul. Je vous assure dit M^e. que si le Roy savoit qu'il y eut du mal il ne le feroit point, he bien dites luy ce soir repris je que je vous ay dit qu'il alloit commettre une grande Impieté et qu'il attireroit sur luy et sur tout le Roy^{me} la colere de Dieu et ses vengeances. Je m'assure que vous n'oseriez luy dire. Il est assez malheureux pour n'avoir personne pour luy dire la verité non pas meme son propre frere. He puis si vous luy disiez il consulteroit peustestre M. de Paris [?] et le Pere de la Chaise qui le trompent depuis si longtems et qui ne manqueraient pas de le tromper encore. Mesdames, dit Monsieur aux Princesses, cela le touche il est en colerre il me paroît tout emue [?], Ouy Monsieur repliquais je je me sens animé du zèle de la Gloire de Dieu et du Salut du Roy, et si j'avois le pouvoir d'Elie je ferois descendre le feu du Ciel sur la Statue et sur tous les faux adorateurs qui s'y trouveroient, Mais l'on veut que Nous y allions dit une Dame, Nabuchodonosor repondis je vouloit qu[e] l'on rendit le meme honneur a la Statue et que tout le monde assistat a sa dedicace, quand, ainsy qu'il est dit dans l'Ecriture, vous entendrez le son des hautbois, des trompettes, de toutes sortes d'instrumens de musique adorez la statue que j'ay fait elever; Il se trouva trois des enfans d'Israël qui prevenus de la Grace de Dieu n'en voulurent rien faire. Apparamment que Dieu ne fera cette grace à aucun françois, et tous jetteront de l'encens a ce Dieu qui a des yeux et ne voit point, une langue et ne parle point, des oreilles et n'entend point, allez soyez tant que vous voudrez des Idolatres je m'en vais prier Dieu qu'il empeche un si grand mal qu'il conserve la personne du Roy et qu'il ne souffre pas qu'il consente a un si grand mal.

Je me retiray ensuite je priay Dieu sans cesse et j'envoyay a mon neveu un recit de cette conversation dont il fit part a plusieurs de ses amis ce qui fit un grand bruit. Je luy manday en meme tems de n'avoir point de part a tout ce qui se ferait et qu'il evitât la Collere de Dieu dans laquelle il se vangeroit de toute cette Idolatrie.